

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 9 SEPTEMBRE 2002

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 29 août 2002, accompagnée d'un ordre du jour comportant 77 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;

Présents : M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ; MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~BAILLY~~, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. ~~BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, ~~Mlle OUALI~~, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MM. ~~SPEER~~, MILLER, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, ~~DE PUYT~~, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mesdames, Messieurs, je vous suggère d'entamer nos travaux. Comme à l'accoutumée, le procès-verbal que vous avez tous lu très attentivement, se trouve ici. S'il y avait une remarque, ayez la courtoisie de la formuler avant la fin de la séance du Conseil communal. En l'absence de remarque, ce procès-verbal est considéré comme approuvé. Par ailleurs, je dois excuser l'absence de MM. TAQUIN et DE PUYDT et le retard de Melle OUALI et de M. Bernard BIEFNOT. Les points 71a) et 74 m) sont remis. Chers Collègues, sur ce, je vous invite à passer à l'ordre du jour, non sans vous rappeler que les prochains Conseils communaux, pour le moment, sont fixés aux 14 octobre, 18 novembre et le budget les 16 et 17 décembre. Comme vous aurez remarqué, on ne prend pas la semaine de Noël. S'il y avait des remarques, des objections, quelque chose, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

1^e objet : POLICE – CIRCULATION

- a) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fuite d'eau survenue rue des Clercs, 23. Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

- b) Ciplly. Rue des Robiniers. Instauration d'un emplacement de stationnement handicapés du côté opposé aux immeubles n^os 17 et 19. Police 6002/CY/8

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- c) Saint-Symphorien. Rue F. Marcq. – Modification des dispositions de stationnement. Police 6002/SS/22

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- d) N 50. Rue de Mons et Chaussée de Ghlin. Réglementation de la circulation des poids lourds. Police 6002/GH/56

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- e) Cuesmes, rues Ferrer et Commandant Lemaire. Instauration de deux passages pour piétons. Police 6002/C/OD

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

- f) Flénu. Avenue du Champ de Bataille – Instauration d'un emplacement de stationnement handicapés à partir de la mitoyenneté des immeubles n^os 577 et 579.
Police 6002/J/22

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

2^e objet : Occupation de la Maternité d'entreprise d'économie sociale.
Agence Info-JemappesFlénu.be 3.3

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

3^e objet : Programme politique des Grandes Villes. Mesure "structure de suivi" – Acquisition de mobilier de bureau – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence Info-JemappesFlénu. 1.21.2

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

4^e objet : Programme politique des Grandes Villes. Mesure "Maison de Quartier de Flénu" – Acquisition de matériel informatique – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence Info-JemappesFlénu 1.23.2

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

5^e objet : Programme politique des Grandes Villes. Mesures "Participation citoyenne et développement durable". Acquisition de matériel informatique – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence Info-JemappesFlénu.be 1.20.2

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

6^e objet : Politique des Grandes Ville. Mesure "Développement économique et emploi".
Extension de l'installation électrique. Agence Info-JemappesFlénu.be 1.28.2

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

7^e objet : Politique des Grandes Villes. Mesure "requalification urbaine". Acquisition de véhicules. Agence Info-JemappesFlénu.be 1.24.2

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

Entrée de Mme KAPOMPOLE: 35 présents

8^e objet : COMITE DE CONCERTATION VILLE/CPAS. Approbation du règlement d'ordre intérieur et de sa modification. 1^e 4399

M. MERCIER, Conseiller : Pour le point 8, je vois qu'il existe une concertation entre la Ville et le CPAS. J'ai appris, dernièrement, qu'il existait, au niveau aussi bien de la Ville que du CPAS, un certain quota qui devait être respecté pour l'engagement des personnes handicapées. Est-ce qu'il y a une concertation entre la Ville et le CPAS pour ces engagements ? Et j'aimerais aussi savoir, éventuellement, ou tout à fait même, si ces quotas sont quelque part respectés et je signale, parce que j'ai eu des nouvelles de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées, et on m'a dit là-bas, que lorsqu'on engage une personne handicapée, soit à la Ville, soit au CPAS, on peut bénéficier d'un certain budget qui est là, éventuellement pour compenser le manque de rentabilité de la personne engagée. Donc, ma question, c'est de savoir s'il existe une relation entre la Ville et le CPAS pour cet engagement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie pour cette question, à laquelle je vais répondre. Y a-t-il d'autres remarques sur ce point ? Alors, donc, pour ce qui concerne la Ville, le quota réservé aux moins valides, est respecté. Je ne connais pas la situation précise du CPAS mais j'imagine qu'elle doit être comparable à celle de la Ville. Donc, en fait, chaque institution est tenue de respecter les prescrits légaux. Cela n'entre pas dans le domaine spécifique de la concertation, en d'autres termes, il n'y a pas une obligation de concertation spécifiquement pour cette question, mais chacune de ces institutions, tant la Ville que le CPAS, est tenue au respect des règles et, en l'occurrence, nous interrogerons le Président du CPAS et on vous fournira la réponse précise pour le CPAS. Quant à la Ville, le quota est respecté.

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

Entrée de M. BAILLY: 36 présents

9^e objet : PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE. Création d'un 2^e programme de transition professionnelle intitulé "Lutte contre la Malpropreté publique". 1^e 2864

M. VISEUR, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre. Le point 9, il est intitulé dans l'ordre du jour : lutte contre la malpropreté publique. Pour en dire un petit peu plus, c'est dans le dossier, quand même, il y a un titre un peu plus explicite, lutte contre la malpropreté

publique, et plus particulièrement la lutte contre les dépôts clandestins en zone périphérique, la problématique des dépôts des déchets aux alentours des bulles à verre ainsi que l'amélioration du cadre de vie et de travail dans les bâtiments publics communaux. J'ai extrait cela du rapport au Collège. Pour ce projet, la Ville obtient 30 postes PTP, c'est-à-dire les Plans de Transition Professionnelle, donc 30 postes PTP à 4/5^e temps et 20 postes à mi-temps. Bon, nous n'avons évidemment aucun problème sur les objectifs, sur l'objectif de propreté, évidemment, pas de problème. A la lecture du dossier, on voit qu'il y a 20 femmes de peine à mi-temps, donc on peut supposer que cette partie-là correspond à la mission qui est intitulée "l'amélioration du cadre de vie et de travail dans les bâtiments publics communaux". Tout cela pour dire, me semble-t-il, nettoyer les bureaux puisque ce sont 20 femmes de peine à mi-temps, je suppose que c'est pour nettoyer les bureaux à l'exclusion des écoles communales précise le dossier, parce que là, il y a une intervention de la Communauté Française, cela n'est pas dit, mais c'est ce que j'ai supposé, mais, enfin, si c'est cela une amélioration du cadre de vie, est-ce que cela veut dire qu'on ne nettoyait pas avant ? Evidemment que si ! En tout cas, je l'espère ! Il me semble qu'il y a là un abus de vocabulaire pour dire qu'il y a 20 femmes de peine à mi-temps. On engage des techniciennes de surface pour l'amélioration du cadre de vie et du travail, moi je veux bien qu'on utilise tout ce vocabulaire-là, mais à condition que ce ne soit pas au prix de la transparence pour masquer quelquefois des réalités qui ne sont pas trop plaisantes. En tout cas, c'est un vocabulaire qui, quelquefois, ne dit pas exactement ce qu'il voudrait dire. Alors, les 30 postes à 4/5^e temps, là, ce serait donc pour l'autre volet, c'est-à-dire l'enlèvement des dépôts clandestins et notamment, ceux auprès des bulles. C'est vrai que ce travail doit être fait, donc, je l'ai déjà dit, il n'y a pas d'objection sur l'objectif mais nous avons quand même un problème avec, en quelque sorte, les sens de la mesure PTP - Transition Professionnelle. La Ville va recevoir de l'ordre de 1.165 euros, pour autant qu'elle engage des gens, soit de Mons, soit en tout cas de communes où la moyenne du chômage est de 20 % supérieure à la moyenne de la région, mais c'est le cas de beaucoup de communes de Mons, notamment, et des environs de Mons, donc, dans ces conditions-là, elle va recevoir 1.165 euros par mois et par personne, cela fait grosso modo 47.000 anciens francs, pour un 4/5^e temps, et avec une exonération des cotisations patronales. Cela veut donc dire que ce sont des emplois qui ne coûteront rien ou quasiment rien à la Ville et c'est tant mieux, cela bien sûr que c'est tant mieux. Mais, en contrepartie, il faut évidemment fournir quelque chose. Il faut fournir, notamment, de la formation. Et, il y a insistance sur la formation, et à juste titre, de la part de la Ministre ARENA, qui a accordé, assez

généreusement, semble-t-il, des PTP à la Ville de Mons puisqu'on constate, elle-même constate qu'il y a un grand nombre de PTP occupés par la Ville.

M. DI RUPO, Bourgmestre : "Brave" Ministre. C'est une "brave" Ministre....

M. VISEUR, Conseiller : qui ne peut rien vous refuser, Monsieur !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ah, je n'ai pas dit cela ! Mais, j'ai dit que c'était une "brave" Ministre ! Excusez-moi de vous avoir interrompu.

M. VISEUR, Conseiller : Non, mais c'était l'opportunité pour moi de dire qu'elle ne pouvait rien vous refuser, donc, je vous remercie !

M. DI RUPO, Bourgmestre : On l'a compris ! Mais, allez-y, continuez votre intervention !

M. VISEUR, Conseiller : Je continue. Donc il y a insistance sur le volet formation de la part de la Ministre, et elle a bien raison, mais, justement, c'est là que le bât blesse, parce que dans le dossier, on retrouve seulement que des contacts ont été pris récemment avec le FOREM, alors que, normalement, un plan de formation doit être mis au point avec les travailleurs avant de les engager. Même pour les femmes de peine dont je parlais tout à l'heure, le Collège demande de faire appel au FOREM ou à la mission régionale pour l'emploi afin que ces organismes nous proposent du personnel ayant déjà suivi une formation qualifiante. Donc, même là, ce n'est pas la Ville qui va se charger de la formation, puisqu'on va chercher du personnel qui est déjà qualifié, qualification dont je parlais tout à l'heure, de technicien ou technicienne de surface. Alors, la question est évidemment de savoir quelles sont les qualifications supplémentaires que ces travailleurs auront quand ils auront été ramasseurs de dépôts clandestins pendant 3 ans ? Normalement, la Ville doit leur procurer une expérience et une qualification accrues. Mais on peut se demander quelles seront cette expérience et cette qualification accrues avec le travail qui leur est destiné ? Est-ce que c'est cela, l'esprit de la transition professionnelle, est-ce que c'est cela qui leur permettra de les réinsérer dans le circuit de travail et donc, je me demande où est la valeur ajoutée par la Ville dans le cadre de ces emplois PTP ? A mon avis, apparemment, elle est nulle. On profite un peu du système mais sans y collaborer vraiment, et là, cela fait un problème pour notre groupe.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, M. VISEUR. En vous écoutant, je ne peux m'empêcher de me remémorer cette exclamation selon laquelle Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre. Je m'explique. J'ai cru comprendre, en tout cas nous y sommes très attachés, qu'il convient de faire un maximum pour que la Ville, sur l'ensemble des communes, soit la plus propre possible. J'ai aussi pu constater, vous comme moi, que dans le domaine financier, on ne se porte pas au mieux de la forme et que, dès lors, il faut bien avoir recours

à des personnes pour faire ces travaux et en même temps, on n'a pas le sou. Bon, il se fait que dans les diverses dispositions qui existent, il y a, entre autres, ce dispositif qui permet, en effet, de pouvoir engager un certain type de personne et de faire en sorte que le coût net pour la Ville soit relativement modeste, étant entendu que le travail que réalisent ces personnes, est un travail qui n'a pas le niveau de rentabilité d'autres types de personnel et il y a une obligation de formation. Alors, le profil des personnes, c'est un profil de demandeurs d'emplois qui éprouvent de grandes difficultés à trouver un emploi et qui, souvent, sont restées très longtemps comme demandeurs d'emplois, chômeurs, chômeurs indemnisés. Parfois, ils sont restés tellement longtemps dans cette situation, qu'il y a tout un premier travail de nature sociopédagogique pour leur permettre de retrouver le rythme même et la rigueur d'une vie collective, d'un travail en groupe, d'un horaire, etc. C'est un premier travail à réaliser et cela fait partie d'une première formation extrêmement importante pour sortir de certaines difficultés ce type de personnes. Deux, il est clair que bon nombre de personnes éprouvent parfois des difficultés même à lire. A lire un document, il y a tout un travail d'accompagnement pour leur permettre justement, non seulement, de pouvoir apprendre à se débrouiller avec les documents administratifs mais également, ce qui est un autre travail, qui n'a l'air de rien mais qui est extrêmement important pour ce type de personnes, leur permettre de consigner, sur des documents, ce qu'ils peuvent constater çà et là dans la Ville. Alors, pour nous qui avons l'habitude de lire et d'écrire sans la moindre difficulté, cela peut nous paraître tout à fait banal et simple. Je peux vous dire que pour bon nombre de nos concitoyens, c'est un travail qui requiert énormément d'attention et le staff d'encadrement de la Ville s'applique à cela également. Et outre, bien entendu, la technique générale des ramassages mais qui reste, à mon sens, quelque chose de facile. Donc, quand vous parlez d'un volet accompagnant, un volet de formation, bien entendu, cela n'a pas échappé au Collège et dans le travail que réalisent ces personnes, il y a, bien entendu, ce volet de formation. Par ailleurs, vous avez évoqué les techniciennes de surface, car je pense qu'on ne dit plus dans le vocabulaire, même si vous avez évoqué des questions liées au vocabulaire, mais je pense que "femme de charge", en tout cas, moi, je n'entends plus cela, c'est un vieux langage, ce sont des "techniciennes de surface". Et, en fait, elles ont été engagées pour, non pas, faire ce que d'autres font à l'intérieur uniquement des bureaux comme vous indiquiez, mais bien pour améliorer la qualité de la propreté dans les lieux accessibles au public. Et donc, ces dames sont essentiellement affectées, et on peut vous donner une liste, dans des lieux qui sont accessibles au public. Car, on a constaté que dans pas mal de bâtiments et lieux qui

relèvent de l'autorité communale, l'accès à ces lieux laissait beaucoup à désirer et donc, on a cru qu'il était de l'intérêt de tout un chacun d'améliorer ces lieux. Donc je vous remercie pour votre intervention, mais, comme vous pouvez le constater, en gros, nous sommes sur la même longueur d'ondes avec la volonté de faire pour un mieux.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Melle THYSBAERT, M. LECOCQ, M. DI RUPO.

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE – 14^e annexe

Entrée de M. MARTIN: 37 présents

10^e objet : Motion relative au plan stratégique du PACO. Secrétariat Cab.Bourg.
PHL/MPO

M. DI RUPO, Bourgmestre : Un mot, peut-être, de présentation, chers collègues. Vous savez qu'il existe une structure liée au port autonome du Centre et de l'Ouest. Il s'agit, en fait, d'une structure qui vise à développer l'activité économique, et autres, liée aux voies d'eau. Le PACO, puisque ce port autonome du Centre et de l'Ouest s'appelle le PACO, a déposé un plan stratégique et, dans ce plan stratégique, qu'est-ce qu'on y trouve ? En fait, un programme d'amélioration des infrastructures existantes, le développement d'une zone d'activité économique réservée à des utilisateurs de la voie fluviale, la mise en place de plates-formes bimodales. Il y a environ 15 projets pour un montant de 30 millions d'euros. Sur le Grand Mons, il y a 7 zones portuaires : quai des Ciments d'Obourg, quai de Maisières, quai de Nimy, port de Mons, quai de Ghlin, darse Nord de Ghlin, darse Sud de Ghlin. On me dit d'ailleurs que la darse Sud voit le nombre de tonnages manipulé, passer de 25.000 tonnes en 1998 à 350.000 tonnes pour l'heure et qu'on pense que, dans 3 ans, cela pourrait doubler. Alors, le Président, notre collègue Willy TAMINIAU, qui a présenté sa candidature à l'élection des objectifs Phasing Out – Objectif 1 et d'autres à la Région Wallonne, souhaitait qu'il y ait un soutien explicite et symbolique, sous forme de motion. Je n'irai pas jusqu'à vous dire que je ne peux rien refuser à M. TAMINIAU, mais, bon, il semblait tenir à cette forme qui, ma foi, en vaut bien une autre, et donc, c'est la raison pour laquelle nous vous soumettons ce texte sous forme de motion.

M. VISEUR, Conseiller : Merci. Effectivement, c'est une motion qui est activement sollicitée par M. TAMINIAU, qui est Président du PACO et Alain LEFEBVRE, Président du groupe de travail Mons-Borinage. Où d'ailleurs, vous représentez la Ville de Mons avec M. MAHIEU. Donc, il y a un peu de l'autosoutien dans cette motion. De toute façon...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous nous soutenons mutuellement !

M. VISEUR, Conseiller : Effectivement, et on va vous soutenir, d'ailleurs ! Il s'agit de soutenir le développement de la voie d'eau, ce qui, évidemment, ne pose aucun problème puisque c'est le mode de transport le plus économique et aussi le plus écologique mais, les ascenseurs de Strépy, c'était un projet assez pharaonique, il n'y a jamais que la Chine qui a voulu faire aussi grand que la Wallonie en la matière et si on devait aujourd'hui répercuter le coût du prix d'investissements sur le prix de la tonne transportée par les ascenseurs, eh bien, cela serait le moyen le plus sûr de tuer le transport par voie d'eau parce que ce prix-là serait impayable si on devait le répercuter réellement sur le transport par voie d'eau. Mais enfin, bon, ce n'était pas sans doute la bonne solution, il y en avait d'autres moins chères, mais, maintenant, c'est trop tard, c'est là et il faut faire avec. Alors, on peut toujours voter des motions, comme c'est proposé aujourd'hui, cela ne mange pas de pain, c'est vrai, mais, l'urgent, ce n'est pas tellement de voter des motions, c'est de vraiment s'atteler tous, tous les pouvoirs publics devraient s'atteler à ce mode de transport et donc, la vraie question, me semble-t-il, qu'on peut poser dans ce Conseil communal, c'est : que peuvent ou que vont faire les communes dans cette optique ? C'est là la question, en quoi vont-elles pousser à la charrette, en quelque sorte. En tout cas, il me semble, on peut à tout le moins, tenter de démarcher les entreprises qui sont situées sur notre territoire et c'est la raison pour laquelle, cet après-midi, j'ai envoyé un fax d'amendement au Secrétariat pour qu'on l'ajoute à la motion, et je demande donc, qu'il y ait un vote sur cet amendement, un amendement tout simple qui dit : le Conseil communal demande au Collège, et en particulier à l'Echevin ayant les Affaires Economiques dans ses attributions, d'œuvrer, en collaboration avec le PACO, évidemment, à promouvoir le transport par voie d'eau auprès des entreprises situées sur le territoire de la Ville. Donc, que nous ne nous contentions pas, en quelque sorte, en tant que Ville de Mons, de voter une motion et puis de croire qu'on en a fait assez, mais qu'on essaye vraiment d'avoir une espèce de politique proactive en tant que commune auprès des entreprises pour que le transport par voie d'eau soit promu de toutes les façons possible.

M. HAMAIDE, Conseiller : M. le Bourgmestre, mes chers collègues, je ne partage pas le scepticisme de notre collègue VISEUR. Moi, je trouve que ce qui se passe est

extraordinaire. Cela ne doit pas nous laisser indifférents en tout cas, puisque, et cela peut nourrir notre imaginaire, Mons se trouve maintenant en bordure et traversée par 20 km d'une voie navigable de nature internationale et qui, a-t-on dit, permettrait de relier la Mer Noire à la Mer du Nord. C'est assez étonnant, mais on peut regarder, par le Danube, c'est vrai. Tandis que les autorités européennes ont programmé la modernisation de voies navigables du bassin parisien vers le Nord, donc, c'est une chose qui va se faire. Mons se trouve donc placée, de façon intéressante, proche d'une voie dont le trafic est appelé à se développer normalement, à se multiplier considérablement. Et alors, cela n'est pas inutile de le dire mais Mons a un petit port de plaisance qui n'est pas mal et Mons est jumelée avec une merveilleuse petite ville qui est Briare-le-Canal, sur la Loire, qui possède aussi, de longue date, un port de plaisance. Et moi, je trouve qu'il ne serait pas inutile, pour la symbolique et pour l'image, d'un jour songer à une visite de courtoisie des deux ports autonomes. Ceci étant, cela c'était le premier point ; le second, est plus terre à terre, il s'agit du fameux problème des boues de dragage. Parce que tout ce que l'on a fait ne peut donner ses effets maximaux que si la navigation est possible. Or, actuellement, cela n'est pas parfait. Et je sais que la Ville de Mons est interpellée sur la question des boues de dragage. Elle l'avait été précédemment, elle l'est encore actuellement. Je n'ai pas la solution mais je crois que la Ville, comme telle, doit s'y impliquer activement, c'est mon souhait.

M. MILLER, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre. C'est simplement pour dire que je suis beaucoup plus proche de la position exprimée par M. HAMAIDE à l'instant et que je ne partage pas non plus le scepticisme de notre collègue Ecolo par rapport aux ascenseurs de Thieu. Pour avoir siégé plusieurs fois au Conseil d'Administration du PACO, je pense, effectivement, que c'est avec beaucoup d'entrain que nous devons voter cette motion. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. le Ministre. Alors, permettez-moi, peut-être, d'indiquer deux éléments. Le premier, je partage également et le Collège avec moi, le sentiment qu'expriment M. HAMAIDE et le Ministre MILLER, et c'est vrai qu'il faut avoir le réalisme de se dire, surtout après les investissements qui ont été réalisés à Strépy, dont les montants sont considérables, donc, maintenant, il faut au moins que cela fonctionne bien, il faut draguer. Il faut enlever les boues. Et ces boues, il n'y a rien à faire, il faut les stocker quelque part pour les sécher, et puis, il faut les éliminer. Et on a beau faire toutes les incantations du monde, il faut trouver la meilleure formule possible et j'invite tout un chacun à accomplir un effort pour qu'on fasse en sorte, justement, de supprimer ces boues de dragage, de les éliminer adéquatement et cela nous permettra d'avoir des cours d'eau

navigables. Pour ce qui concerne la proposition de M. VISEUR, le Collège propose de la mettre aux voix avec un avis favorable. Nous sommes d'accord, mais je voudrais apporter un petit amendement à cet amendement, je pense que autant le Conseil communal est en droit de demander au Collège d'œuvrer en collaboration, etc, je pense que nous n'avons pas au départ d'une motion à dire que c'est tel échevin ou tel autre échevin. C'est l'entité du Collège qui a la responsabilité et donc, ce que je suggère alors de mettre au vote, avec avis favorable du Collège, c'est : "le Conseil communal demande au Collège d'œuvrer, en collaboration avec le PACO, à promouvoir le transport par voie d'eau auprès des entreprises situées sur le territoire de la Ville".

M. VISEUR, Conseiller : Il n'y a aucun problème pour l'amendement de l'amendement, nous sommes bien d'accord là-dessus, mais je voulais quand même reprendre la parole pour dire que je n'ai pas fait une intervention pessimiste, je ne sais pas où vous avez été voir que j'étais pessimiste, parce que je dis que c'est pharaonique. C'est vrai que c'est pharaonique, que cela coûte cher et que si on devait répercuter le coût, on ne saurait pas le faire, c'est tout. Maintenant, pour l'avenir de la voie d'eau, je tiens à préciser que je suis optimiste.

M. DIRUPO, Bourgmestre : Quand vous le dites, c'est déjà plus évident, M. VISEUR. Bien, après cette précision et cette déclaration d'optimisme.

L'Assemblée passe au vote sur l'amendement proposé:

ADOPTE à l'unanimité

L'Assemblée passe au vote pour la motion:

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

11^e objet : Divers travaux de voirie. Mission de coordinateur de sécurité et de santé (projet et réalisation). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1^e E/2002.421.045.ML

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

12^e objet : Site des Grands Prés - Approbation des plans, cahier spécial des charges, bordereau et métré estimatif pour les voiries du site à reprendre par la Ville.
3^e 3^e E/8375/ID

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

13^e objet : Suppression partielle du sentier vicinal n° 37 dit "Sentier des Morts" à Cuesmes. 3^e 2^e A/7676/ID C/5/6

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

14^e objet : Modification de la voirie vicinale - rétrécissement du chemin vicinal n° 4 à la rue Simonon à Ghlin. 3^e 2^e A/8316/ID C/6/42

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

Entrée de Melle OUALI: 38 présents

15^e objet : Aliénation du domaine public - Désaffectation partielle à l'Avenue F. André à Jemappes. 3^e 2^e A/8314/ID/ C/9/39

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

34 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Melle THYSBAERT, M. LECOCQ, M. DI RUPO.

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE– 20^e annexe

16^e objet : Gare de Jemappes. Adjudicataire des travaux. Avenant n° 2 : changement d'orientation. 3^e 2^e E/2001.104.024/AB

Melle BROHEE, Conseillère : Merci, M. le Bourgmestre. Le point 16 qui est soumis au vote concerne un changement d'orientation dans les travaux qui sont entrepris à la gare de Jemappes. En fait, dès le début de la mandature, vous avez manifesté la volonté de rééquilibrer les investissements qui sont effectués sur l'ensemble de l'entité montoise. C'est à Jemappes, d'ailleurs, que le Collège organisa sa première réunion citoyenne et les Jemappiens vous ont entendu leur promettre une réhabilitation du quartier de la gare. Chose promise, chose due, le site de la SNCB fut acquis, le cahier des charges des travaux établi et d'ailleurs, lors d'une approbation du 12 novembre 2001 pour un montant de 25 millions d'anciens francs et le marché a été adjugé, suite à une adjudication lors du Conseil communal du 13 décembre 2001. Le tout, comme on peut le constater, dans des délais très brefs. Les travaux ont débuté en date du 21 mai 2002. Début juin, l'entrepreneur demande l'exécution d'une expertise du bâtiment. Cette étude conclut à la présence de multiples champignons, aux noms plus rébarbatifs les uns que les autres, connus sous le nom générique de "mérule". Les travaux d'assainissement nécessiteront 327.000 euros, plus ou moins 13 millions d'anciens francs – je fais référence aux anciens francs vu que les montants initiaux étaient en anciens francs – soit près de 45 % du marché adjugé. Pour

conserver l'équilibre budgétaire de cette première phase, des travaux intitulés "nouveau bâtiment – gros œuvre – ouvrage métallique" passent à la trappe. Ces travaux concernent manifestement l'aménagement de garages. Ces travaux terminés, nous aurons donc une structure d'accueil qui sera tout à fait incomplète. En Commission, M. l'Echevin m'a informée que cette partie des travaux serait réalisée l'année prochaine sur la seconde partie des subsides de "Politique des Grandes Villes". Tant mieux, mais les subsides "Politique des Grandes Villes" sont une enveloppe fermée et ce sont donc 327.000 euros qui ne seront pas injectés dans d'autres projets. Le groupe Ecolo souhaite la réhabilitation du quartier de la gare de Jemappes et a souvent proposé que les entités bénéficient des investissements nécessaires. Aujourd'hui, nous nous interrogeons dans ce dossier sur l'utilisation rationnelle des moyens financiers à notre disposition. Et, connaissant la situation budgétaire de la Ville, ces questions ne sont pas superflues. C'est pourquoi, M. le Bourgmestre, nous aimerions avoir une réponse aux questions suivantes : au niveau pratique, le bâtiment a-t-il été visité et expertisé avant son acquisition comme le ferait tout bon père de famille ? Un rapport d'architecte, daté de juin 2000, mentionne déjà la présence probable de mэрule. Une négociation sur le prix d'achat, basée sur la valeur réelle du bâtiment, a-t-elle été menée avec la SNCB ? C'est la SNCB, "patrimoine", avec qui, normalement, le contrat est conclu. Pourquoi le cahier des charges initial qui était approuvé le 12.11 en 2000, n'a-t-il pas été établi en tenant compte du rapport de l'architecte ? Et, avec un peu de recul, nous nous posons la question de savoir si la Ville n'a pas, par défaut de prévention, acheté un chat dans un sac ?! N'a-t-elle pas, en conséquence, amputé la réalisation d'autres projets de 327.000 euros et par là, donc, privé les citoyens d'une partie des réalisations qui étaient promises et/ou envisagées ? Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. S'il n'y avait vos dernières phrases un peu..., pas désobligeantes..., mais qui s'en approchent, votre intervention avait surtout le mérite de pouvoir expliciter quelle était la problématique. Je voudrais simplement vous dire que la gare de Jemappes, quelles que soient ses conditions, imaginez, même mэрulée, à supposer qu'on connaissait sa situation, la laisser là, avec personne qui voudrait l'acquérir et la SNCB qui nous aurait fait lanterner, autant vous dire que comme aménagements et comme renouveau urbain dans cette commune qui en a absolument besoin, nous serions dans une situation absolument triste pour nos concitoyens. Que s'est-il passé ? En peu de mots. Vous vous souviendrez que nous avons bataillé pour bénéficier des subventions "Politique des Grandes Villes" puisque, initialement, étaient considérées comme grandes villes, les cinq plus grandes villes du pays. Et nous avons obtenu, après les cinq grandes villes, qu'il y ait

les moyens financiers pour d'autres grandes villes mais qui n'avaient pas la taille de Gand, Anvers, Bruxelles, Charleroi et Liège. Nous avons obtenu des moyens financiers ; de mémoire, je dirai, en francs anciens, 70 millions à peu près et, quand la décision nous parvint, quelques jours après, il fallait, comme c'est souvent le cas, avec certains Ministères, que la Ville se dépêche car il fallait impérativement introduire le dossier ficelé pour qu'il puisse aller à l'inspection des finances et pour qu'il puisse faire l'objet d'un engagement financier. Tout qui dirige un département et ce n'est pas le Ministre MILLER qui va me démentir, sait qu'avec l'annuité du budget, il se fait qu'il y a une espèce de précipitation à un moment donné, parce que si on n'engage pas, c'est-à-dire dans des délais raisonnables de l'année en cours, l'année suivante, l'argent est perdu. Alors, on a mis les bouchées doubles, il y a eu une visite, bien entendu, des lieux, je profite de l'occasion pour dire que le cahier des charges a été fait avec et par l'architecte, et à la visite des lieux, d'une manière apparente et dans une visite des gens de la Régie Foncière qui, ma foi, ont quand même une certaine expérience dans le domaine immobilier, il n'y avait rien qui apparaissait d'anormal. Rien. Donc, les choses ont été conclues et, comme cela peut se produire, une fois qu'on a commencé à gratter, à ouvrir, patatras, on se rend compte qu'il y a des champignons, dont le nom générique, comme vous l'avez dit, est la mэрule. Vous devez vraisemblablement connaître les noms scientifiques de tous ces champignons, moi, je ne les connais pas, mais disons, "mэрule", pour que l'on sache de quoi on parle. Dès que nous avons appris cela, après un moment de stupeur, il a fallu réagir. Deux types de réaction. La première a été de faire en sorte, puisque nous savions que nous allions devoir dépenser plus d'argent et que nous pouvions espérer bénéficier de subventions du S.A.E.D., on s'est organisé pour essayer de bénéficier des subventions du S.A.E.D. et de garder l'enveloppe "Politique des Grandes Villes" mais en travaillant en deux phases. Et donc, c'est vrai, comme vous l'indiquiez, qu'il y a un certain nombre de travaux qui ne se feront pas maintenant. Néanmoins, ces travaux se feront dans tous les cas, l'année prochaine, dans la deuxième phase. Par ailleurs, nous avons fait savoir à la SNCB qu'on trouvait un peu fort de café, qu'on découvre après les travaux, qu'il y avait la mэрule. On a reçu une première réponse de la SNCB disant, "écoutez, mes amis", c'était pas "mes amis", mais à peu près, "vous avez acheté, vous avez regardé et la clause unetelle du contrat dit que c'est tel quel et qu'il n'y a plus de recours possible". Bien. J'ai repris, au nom du Collège, ma plume en indiquant quand même, que c'est vrai, que sur le plan juridique, la SNCB n'avait pas tort, mais que sur le plan moral, cela méritait un réexamen. Et comme vous savez que la SNCB, avec la Ministre actuelle, essaie de devenir de plus en plus morale, nous avons reçu une

lettre de la direction de la SNCB, nous disant qu'elle était prête à discuter, ce qui est déjà une ouverture. Donc, maintenant, nous entamons une discussion dans l'espoir d'acquérir le bâtiment à moitié prix. Ce qui limiterait les "dégâts". Donc, dans tous les cas, un, cela coûtera plus cher, deux, cela prendra plus de temps, puisque, trois, il faudra plus d'argent, mais, j'espère quand même et là, je vous demande de nous aider à continuer à exercer la pression, il faut qu'on aboutisse à la rénovation de cette gare et que l'on reconstruise le tissu urbain à Jemappes, en particulier dans ce quartier-là. Donc, voilà un peu, je pense très objectivement, qu'il n'y a pas eu de faute de qui que ce soit, chacun a fait son boulot avec vraiment beaucoup de bonnes intentions, mais que voilà, on se trouve devant une "situation cachée", si je puis ainsi dire, à laquelle il faut faire face, alors je vous passe le détail de toutes les procédures, parce que autant ici, nous pouvons en quelques minutes, brosser l'ensemble des procédures, autant, dès qu'on change un cahier des charges, ce n'est plus une telle subvention, c'est une autre, enfin, les procédures sont extrêmement longues. Mais, mon intention, c'est de poursuivre, de réduire les frais au maximum et d'aboutir à la rénovation de la gare. Voilà ce que je peux vous dire sur ce dossier.

M. COLLETTE, Conseiller : Juste un petit élément d'appréciation du point de vue juridique. Vous savez que la Cour de Cassation estime que le vendeur qui stipule une clause d'exonération de responsabilité n'est pas recevable à l'invoquer s'il connaissait l'état d'infestation, par exemple, de la "serpula lacrimans", au moment où il stipule qu'il n'aura pas de garantie à accorder. Donc, il faudrait peut-être leur dire que, eux, ils devaient le savoir et que c'est peut-être pour cela qu'ils sont venus quémander l'achat. Je donne cela à titre de renseignements.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. COLLETTE, vous n'avez pas tort. Et aussi curieux que cela puisse apparaître, cela n'a pas échappé au Collège, même, si le Bourgmestre n'est pas juriste. Et nous avons utilisé cet argument, non pas comme une menace, mais comme un rappel. Partant du principe qu'un mauvais accord vaudra mieux qu'un long et inutile procès, car qui dit procès, dit le maintien de la gare dans l'état comme elle est là. Et j'imagine que nos citoyens de Jemappes n'en ont rien à faire, si je puis m'autoriser cette expression, de savoir qu'un jour, on peut gagner au tribunal, ce qu'ils veulent, c'est que cela s'améliore. Et donc, on a utilisé l'argument que vous avez évoqué mais avec une certaine délicatesse, dans l'espoir qu'on trouvera un accord plutôt que d'aller passer son temps dans les Cours et Tribunaux ; même si, en ce faisant, on réduit un peu le gagne-pain de vos collègues avocats. Mais, enfin, ils ne sont quand même pas à un dossier près, donc, ce n'est pas cela qui va faire la différence. Après toutes ces explications...

M. VISEUR, Conseiller : Sur le vote, nous allions nous abstenir, mais étant donné qu'il y a des négociations en cours, on soutient ces négociations, donc, nous allons voter le point.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ah, je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

17^e objet : Amélioration et égouttage des rues de Montreuil-sous-Bois et de la Licorne à Hyon. Triennal 1998/2000 - Travaux subsidiés. Avenant n° 2 : changement d'orientation. 3^e 2^e E/99.TRI.421.03.MC

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

34 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Melle THYSBAERT, M. LECOCQ, M. DI RUPO.

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE– 22^e annexe

18^e objet : Mons/Cuesmes - Aménagements routiers de sécurité à l'Avenue Wauters (entre la Trouille et le pont du chemin de fer) - Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2002.421.049.00 MC

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

M. COLLETTE se retire pour ce point: 37 présents

19^e objet : RAEC Mons. Fourniture et pose de clôtures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2002.764.131.FW

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

Entrées de MM. COLLETTE, SPEER et Mme BLAZE: 40 présents

20^e objet : RAEC MONS - Construction nouvelle tribune et mise en conformité des installations. Approbation de l'avant-projet d'ensemble des installations. 3^e 3^e E/99.764.154.ML

M. COLLETTE, Conseiller : M. le Bourgmestre...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Votre amour pour le football va s'exprimer.

M. COLLETTE, Conseiller : Absolument, absolument ! Il y a des contrevérités qui vont cesser d'exister, des légendes qui vont cesser d'avoir cours. Alors, la Ville qui se présente apparemment comme maître d'ouvrage - il n'y a pas de raison qu'elle ait un autre rôle -

nous propose, aujourd'hui, d'approuver un avant-projet de la construction d'une nouvelle tribune et de la mise en conformité des installations. Estimation totale des travaux : 11.608.748 euros, TVA comprise, on flirte avec les 480 millions d'anciens francs. Le but du jeu est de porter la capacité du stade à +/- 13.000 places et, bien sûr, de se mettre en conformité avec les règlements du Ministre de l'Intérieur et, évidemment, les exigences de l'Union Belge. Alors, le dossier révèle, qu'en réalité, il y aurait deux phases. Une première pour réaliser la nouvelle tribune, je vais l'appeler la tribune ouest, avec 2.750 places assises, 144 open seat, 253 business seat, 40 bancs de presse, c'est le gros morceau, 6.278.000 euros et des poussières. Après la phase 1, c'est la phase 3. Curieusement, le dossier n'a pas de phase 2, on passe donc de la phase 1 à la phase 3 qui, elle-même, se décompose en trois sous-phases, si je puis dire, la transformation des tribunes latérales en tribunes assises, dont la création de 2.809 places côté nord sous le marquoir ; 3.130 places assises, pour un coût total de 3.330.000 euros environ. Enfin, deuxième sous-phase de la phase 3, rénovation de la tribune assise actuelle qui a une capacité de 791 places assises pour la transformer en tribune debout, avec 4.000 places debout, dont coût : 1.544.208 euros. Troisième et dernière sous-phase de la phase 3, puisqu'il n'y a pas de phase 2, aménagement des abords pour 449.926,75 euros. Je dois dire que ces chiffres sont fabuleux, à l'aune du budget de la Ville de Mons et pour remarteler ce que j'avais tenté de faire à de nombreuses reprises - lorsque j'estimais qu'il n'était pas conforme au bon aménagement du territoire de la Ville de maintenir le stade à l'Avenue du Tir et qu'il faudrait installer le stade ailleurs - il m'était répondu, à l'époque, que mon intervention était irrecevable, dès lors que je n'avais pas une proposition pour apporter les 500 millions de francs qu'il faudrait pour construire un nouveau stade. Je dois dire qu'on y est presque tout près, et dès lors, l'argument péremptoire n'a évidemment plus cours et je pense qu'un débat réel peut avoir lieu sur la localisation d'un stade de football. C'est vrai que quand on regarde bien l'avant-projet, qui a été soumis à notre délibération, on constate que, pratiquement, c'est un nouveau stade et le coût est à l'avenant. A la limite, on pourrait remplacer les infrastructures de la partie est, c'est-à-dire celle à front de l'avenue du Tir et ajouter encore 20 millions et on aurait, à ce moment-là, pour un stade de 13.000 places, le coût complet sauf, évidemment, la pelouse, les vestiaires et les abords. N'empêche, c'est à prendre en considération ! Alors, première question qui se pose, c'est pourquoi, alors qu'il y a 12 mois, le Collège poussait des cris d'orfraie en disant que jamais, compte tenu de la situation financière désastreuse de la Ville de Mons, il ne pourrait mettre un franc dans ce stade de football alors qu'aujourd'hui, la Ville de Mons prend les rênes et qu'elle se

présente comme maître d'œuvre ? Je dois dire que je reconnais que, depuis que l'Albert joue dans la cour des grands, c'est bon pour l'image et c'est bon pour la renommée de la Ville. Et, si d'aventures, le club se donne les moyens de pérenniser sa présence à ce niveau, eh bien, je crois que ce sera certainement de ce point de vue, un plus pour la notoriété de la Ville de Mons. Mais, de ce point de vue, ce n'est malheureusement que la loi du sport ou une loi éventuellement "imbécile", M. le Bourgmestre, que vous aviez dénoncée et qui pourrait provenir de l'Union Belge qui aurait la malencontreuse idée de réduire le nombre d'équipes de Division 1 de 18 à 14. D'autre part, et pour être clair, la promotion de l'Albert est certainement un ferment de redynamisation régionale. J'allais dire "Mons l'engourdie" se réveille, c'est un sentiment symbolique, comme celui que suscite la carrière, parallèle en fait, de l'équipe de basket Union Mons-Hainaut. Alors, je crois que pour ces raisons, il se justifie effectivement que les pouvoirs publics soutiennent les projets de développement des infrastructures et je dirai même, qu'ils s'en portent maîtres d'œuvre. Mais, de là à laisser financer ou garantir le financement en totalité ou même en grande majorité par les pouvoirs publics, nous ne pouvons suivre. Il faut, de notre point de vue, continuer de privilégier le sport pour tous pour orienter, prioritairement, les deniers publics vers les multiples clubs dont les bénévoles assurent l'épanouissement physique et l'esprit d'équipe de milliers de jeunes de la Ville. Le foot de haut niveau tient lui du business, spectacle grand public, gros sous. Si on faisait, demain, une consultation populaire pour entendre la population sur la question du financement public du foot en Division 1, je ne suis pas sûr que l'on aurait une réponse favorable. Je ne suis pas sûr, en tout cas, que vous connaîtriez aujourd'hui ou que vous oseriez parier sur cette réponse, sachant que, dans une information citoyenne correcte, il faut dire quels sont les projets auxquels on renonce lorsqu'on engage les fonds publics dans un tel projet et je parle de réalisations pressantes, comme la réalisation du PCGE, de la rénovation urbaine, de l'amélioration des trottoirs, même si, à la limite, on émerge à d'autres budgets. Avant que le Collège nous donne son propre point de vue sur ce financement, laissez-nous aller jusqu'au bout de l'expression de notre opinion sur ce projet. Il y en a qui diront que 450 millions pour un stade de 13.000 places, c'est cher et que si l'Albert ne se maintient pas en Division 1, le club ne pourrait pas supporter le remboursement d'un emprunt qu'il prendrait conjointement avec les pouvoirs publics, avec des recettes de D2. Pour d'autres, au contraire, les plus optimistes, vais-je dire, 13.000 places, c'est un peu court, pour jouer des matchs de la Coupe d'Europe ou même certains derbys ou certains matchs de Coupe de Belgique. On pourrait entendre aussi l'avis des riverains de l'avenue du Tir, qui voient, avec une réelle appréhension, l'augmentation de

capacité du stade qui entraînera un développement proportionnel des nuisances, une vingtaine de fois par an sauf si, en parallèle à sa carrière en championnat, l'Albert progresse également en Coupe de Belgique ou même en Coupe d'Europe. Enfin, et cela, c'est notre modeste contribution au débat, nous rappelons notre point de vue suivant lequel le développement des infrastructures à cet endroit, serait contradictoire ou en tout cas, contrarierait gravement et définitivement la réurbanisation de ce quartier pour la densification de la première couronne telle qu'elle est prévue par le schéma de structure communal sur lequel, sauf erreur, tous les groupes de ce Conseil ont marqué leur accord. Nous poursuivons et notre réflexion, nous posons la question de savoir s'il n'y a pas moyen, en conséquence, de répondre à toutes les objections et d'aborder la problématique du stade avec un point de vue différent. Charleroi a son stade, du "pays de Charleroi", oui, Charleroi compte 500.000 habitants. Nous pourrions penser à un stade du "pays de Mons", c'est-à-dire le stade d'une région qui dépasse évidemment les limites de la Ville, à un stade Mons-Borinage, si vous voulez, à la mesure d'une agglomération, d'une communauté urbaine de +/- 250.000 habitants. A partir de là, la réflexion sur un nouveau stade n'est pas nécessairement en rapport avec les résultats de l'Albert. Autrement dit, le stade n'est plus nécessairement dédié à un seul club. Il est, par contre, un outil communautaire, à l'usage d'une région, et aussi de ses clubs les plus performants. On peut penser aussi, à l'avenir, à d'autres disciplines qui pourraient être performantes dans la région, comme le rugby et le hockey, par exemple, qui peuvent se pratiquer sur le même type de pelouse. L'outil aurait alors un avenir qui serait indépendant de l'avenir des clubs. Il pourrait être utilisé par plusieurs équipes à la fois, en rotation, comme le "Breydel" à Bruges, par exemple. Imaginons deux équipes de D2, Mons, malencontreusement, qui redescend à cet échelon, les Francs Borains qui y montent, ils pourraient jouer alternativement un week-end sur deux, à condition de se mettre d'accord avec la Fédération pour le calendrier, mais ce stade aurait, effectivement, les mêmes capacités ou la même rentabilité qu'un stade occupé par un seul club de D1. Pouvons la réflexion, en disant, on se souvient des déclarations de votre majorité auxquelles nous avons particulièrement souscrit lors de l'exposé de la politique générale de la mandature, solidarité de Mons avec le Borinage. Alors, nous allons directement plus loin en disant que ce stade serait construit sur le territoire d'une commune boraine, au centre de l'agglomération ou de ce qu'on appelle la conurbation. Nous vous faisons aussi la proposition précise d'envisager la construction, le long de l'axiale boraine, qui a été construite avec des subsides européens du Feder, pour recréer une épine dorsale de cette conurbation qui est, en fait, déstructurée, c'est aussi un symbole. Et nous précisons

encore notre piste, en désignant un site d'activité économique désaffecté, qui est aussi dans son nom, porteur de symbole, le Rieu du Cœur, où là nous avons à peu près 14 ha, largement suffisant, sur le territoire de Quaregnon, à la limite de Flénu, à un endroit qui est stratégique. Une fois qu'on détermine l'endroit, mais ce n'est qu'une piste, on peut en chercher d'autres, élargissons le cadre des acteurs. La Ville de Mons passerait la main de maître d'œuvre à la CUM. Nous diluerions l'investissement public en associant toutes les communes qui y sont affiliées et, comme effectivement, la dimension correspond à la dimension ou à la zone de passage de certaines intercommunales et que, dans ces intercommunales apparaissent des acteurs privés qui pourraient être intéressés par cette image forte de la région, on pourrait, au niveau de l'Intercommunale de Développement Economique de notre région, trouver des partenariats dans le privé en plus du partenariat avec les clubs. Voilà une idée qui, lorsque je l'évoquais antérieurement, apparaissait toujours saugrenue parce qu'elle se fondait sur la nécessité de trouver un ½ milliard, vous y êtes presque. Alors, un petit effort et peut-être pourrions-nous faire un pas important vers la solidarité, vers la déconnexion de, je vais dire, du football spectacle et du football business par rapport à un équipement que la région se donnerait, région qui bouge, région qui avance, selon des termes que M. HAMAIDE aime et affectionne. Pour nous aussi, l'optimisme est de règle. Je pense qu'il s'agit, ici, d'un véritable challenge pour la CUM qui est cette nouvelle institution qui balbutie depuis 3 ans. Je pense que, ici, nous aurions l'occasion, à condition bien sûr, peut-être, de prendre les délais nécessaires à l'égard des autorités qui imposent la mise en conformité du stade, pour envisager autre chose, un autre stade que le vieux stade Tondreau passant à la vitesse supérieure et faisant ainsi un acte de solidarité avec le Borinage. Merci.

M. BEUGNIES, Conseiller : M. le Bourgmestre, tout d'abord, je crois qu'on peut se féliciter de la montée de l'Albert en Division 1. Manifestement, cela va avoir des retombées culturelles, sportives et économiques pour toute la Ville de Mons. Cependant, je me pose simplement une question à propos des retombées indiscutables économiques pour la Ville de Mons qui font partie de l'immatériel. La Ville, en tant qu'institution, ne saurait évidemment pas le chiffrer en monnaie sonnante et trébuchante. Par contre, le club, lui-même, je suppose, bien entendu, il fait un budget et dans ce budget, il y a des dépenses qui sont des dépenses d'investissements qui sont engendrées par le fait que le club de Mons est passé en Division 1. Mais, à la différence de la Ville, il y a aussi, pour l'Albert, des recettes supplémentaires, qu'il ne s'agisse que d'abonnements ou du nombre de places qui vont augmenter. Je pense, par exemple, notamment, à la télévision, à Télé MB, qui a fait aussi le

calcul que, dorénavant, les publicités qui passeront à Télé MB coûteront plus cher du fait que Mons est en Division 1. Donc, il y a des acteurs qui bénéficient, indiscutablement, de cette montée de Mons en Division 1. Alors, je me demande dans quelle mesure il n'y aurait pas moyen de trouver un modus vivendi, un terrain d'entente, avec le club lui-même, sur base du budget qu'il a établi et que le club, étant donné qu'il va avoir, lui, des recettes supplémentaires - que la Ville ne va pas avoir, si ce n'est que sous forme d'immatériel - est-ce qu'il n'y a pas moyen, justement, de se mettre autour d'une table et de discuter de ce point de vue ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Je vous remercie mes chers collègues. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. HAMAIDE, Conseiller : En peu de mots, je voulais dire, en réponse à Bernard BEUGNIES que j'ai participé à l'élaboration du budget de l'Albert, au Conseil d'Administration où je suis administrateur. Ceci étant, il faut dire que tout a été examiné, toutes les recettes nouvelles, les droits de télévision, etc, et qu'on n'en sortira pas sans la création d'une société anonyme. Il y a des apports privés, élevés, nécessaires, donc le secteur privé fait aussi ou va faire un effort considérable. Alors, moi, j'appuie aussi ce que disait Bernard BEUGNIES, c'est inchiffrable le coût qu'imposerait un tel marketing qui sera donné à cette Ville, puisqu'on peut en parler à n'importe qui, en Belgique, Mons, pour toutes sortes de raisons et notamment celle-ci, Mons commence à avoir une image perceptible. Parce que, souvent, il n'y avait même pas d'image. Alors, on se trouve maintenant dans une conjoncture où on n'a pas le temps de rêver, on n'a pas le temps de dire que l'on va mettre ensemble les pièces d'un puzzle, que l'on va refaire le monde, ce n'est pas possible. Bien sûr, François COLLETTE a émis des idées intéressantes, mais on n'est pas là. Je crois que l'on est déjà sur des rails, on ne peut pas dire que l'on va tout remettre à zéro, que l'on va calculer ceci, voyez l'exemple de l'histoire du Palais de Justice, il y a 40 ans qu'on en parle ; alors, le stade, si on repart pour 20 ou 30 ans, je crois qu'on rate un mouvement d'enthousiasme, pour une région, pour une Ville, allons-y avec enthousiasme aussi !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. HAMAIDE. Bien, alors, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais vous remercier pour vos remarques et suggestions et dire, d'emblée, à M. COLLETTE, que son idée n'est pas saugrenue. Moi, je ne juge pas du tout cette idée saugrenue. Mais, voilà,, nous sommes un peu face à une réalité, et nous devons, ensemble, l'appréhender. Comme tout succès, le plus difficile parfois est de le gérer ; surtout, il ne faut pas le décourager et ne pas être, en quelque sorte, à la base du reflux, d'un élan

important, voire d'une fierté retrouvée par toute une population, une ville, si pas par toute une région. Tout d'abord, la grande difficulté face à laquelle nous nous trouvons est la suivante : le club a atteint la Division 1 qui fait l'objet d'intenses débats, qui consistent à savoir s'il ne faut pas réduire le nombre de clubs de 18 à 14. Et, bien entendu, si cette diminution se faisait par élimination pluriannuelle du dernier, par exemple, ou quelque chose de cette nature, bon, c'est un peu compliqué parce que pour tous ceux qui piaffent d'impatience en D2, cela signifie que durant toute cette période pluriannuelle, la seule satisfaction, c'est d'être premier en D2, mais aussi de rester en D2, ce qui, comme destin sportif, reste quand même limité. C'est clair qu'on voit bien que d'aucuns - un nombre presque majoritaire au sein de la Fédération - ont envie d'imposer les règles de sécurité et de conformité physiques des stades, comme paramètres, pour éliminer un certain nombre de clubs de Division 1. Je vous avoue que le Collège préférerait de loin pouvoir bénéficier d'un terrain, peut-être ailleurs de l'avenue du Tir, quelque chose qui serait beaucoup plus facile, nous pourrions d'ailleurs tenter de modifier le plan de secteur et valoriser tout cet espace de l'avenue du Tir. Quand je ferme parfois les yeux et que je rêve, j'y verrais bon nombre de logements et qui permettraient à la fois de repeupler notre Ville et qui permettraient aussi une grande activité économique et commerciale, mais la difficulté, outre le lieu, c'est que là où on irait installer un stade, il faut installer un stade, pour utiliser une tautologie. En d'autres termes, là, si on part d'un terrain nu, d'un terrain désaffecté, on ne fera rien tant que le stade n'est pas construit, tant qu'on n'aura pas dépensé un montant X qui sera maintenant supérieur au 1/2 milliard de francs anciens et avant qu'il y ait un premier match, il n'y a rien à faire. Il faudra faire ce qu'il faudra faire ! Or, l'équipe est aujourd'hui en Division 1. Les menaces sont là. L'équipe, jusqu'à présent, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle se comporte plutôt bien. Mais, je suis d'accord avec vous, qu'il ne serait pas responsable d'adopter une position exclusivement sur les résultats actuels. Il faut quand même que nous ayons cette sagesse de regarder ce que le club fera au fil du temps, il peut avoir des hauts et des bas. Par ailleurs, vous savez qu'il y a la saga de la tribune. Je dois reconnaître modestement que j'y ai un peu contribué. Faute avouée n'est jamais pardonnée, mais puisque nous sommes dans un moment de confession, je le confesse, bien volontiers. Mais donc, depuis maintenant je dirais presque 3 ans, nous avons, à la Région Wallonne, en "réserve" les subventions du stade initial, qui étaient de l'ordre de 180 millions de francs anciens. D'abord, parce que j'avais beaucoup d'hésitations et que le Collège hésitait. Puis le club actuel a fait savoir, avant même d'être monté en Division 1, qu'il souhaitait que l'on revoie l'architecture de la tribune pour que celle-ci puisse correspondre à une architecture

d'une tribune qui serait plus adéquate au cas où il monterait en Division 1, et, de mémoire, et je pense ne pas tromper, il était question de places assises en nombre important, en nombre suffisant, parce qu'il faut qu'à la fin des travaux, on ait 8.000 sièges. Bien ! D'où, on a repris le dossier. Alors, maintenant, qu'est-ce que nous avons fait ? Sachant les difficultés qui nous viennent de la Fédération, sachant que d'une manière ou d'une autre, la tribune est ou ouest, je ne sais pas où il faut la placer, il me semblait qu'elle était plutôt du côté de l'est que de l'ouest, mais, bon, je me trompe peut-être, peu importe, on se comprend, du côté du tennis, nous sommes partis du principe que nous devons présenter à la Fédération, la structure d'une rénovation complète du stade et, vraisemblablement, que l'architecte qui a déposé le dossier a fait une erreur de frappe, parce que, en effet, on ne passe pas de la phase 1 à la phase 3, comme en énergie quantique, puisque, en énergie quantique, comme vous le savez, on passe d'un niveau à un autre sans qu'il y ait de transition, c'est toute la différence entre l'énergie quantique et l'énergie newtonienne, donc, c'est phase 1 et phase 2. Alors, au lieu de 3, c'est 2. Et dans cette phase 2, il y a 3 phases. Donc, en tout, il y en a 4. Pourquoi ? Parce que, un stade a 4 côtés. Vous voyez que cela sert à quelque chose les études. Un stade a 4 côtés et que, donc, on commencera par la tribune côté tennis, un an après, un autre côté, un an après un autre côté et un an plus tard, le dernier côté. Donc, l'idée ici, c'est de faire l'essentiel de ce qui est absolument nécessaire dans l'immédiat et ce, après que toutes les procédures soient suivies. L'idéal serait qu'après le dernier match de mai 2003, on puisse entamer la réalisation de la tribune côté tennis et puis, là, il y en a pour une année, peut-être même un peu plus, on verra, tout cela va dépendre aussi des intempéries et autres, et puis, on y va. Donc, je reconnais, comme vous, que le système et ce que nous proposons, ce n'est pas la solution idéale. Mais, dans l'immédiat, à moins de décider - le Conseil peut prendre cette responsabilité, mais je ne le lui conseille pas - que nous mettons, nous-mêmes, les conditions pour éjecter notre club de Division 1. Bon, contre mauvaise fortune, il faut bien faire bon cœur ! Et, donc, peut-être M. COLLETTE, nous aurions été mieux inspirés de vous suivre et peut-être même que sur le principe, ce ne serait pas mal, mais, malheureusement, on est dans un problème de faisabilité immédiate, avec tous les paramètres que je viens de vous évoquer. Par ailleurs, pour revenir à la CUM, c'est clair qu'à la CUM, nous avons toujours l'autre projet. Parce que notre Ville, et ce n'est pas une critique, du moins j'espère que ce n'est pas considéré comme tel, manque d'infrastructures sportives. Et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici, parmi les choses qui manquent, mais il manque une bonne piscine, je vais dire, outre le fait que nous ayons une équipe de water-polo, sans avoir de piscine pour faire simple, en tout

cas pour eux, c'est quand même une situation un peu surréaliste même si la Belgique est reconnue pour son art surréaliste, mais enfin, c'est un peu, M. MILLER ne va pas me démentir, c'est quand même un peu spécial. Et là, nous avons aussi un projet, avec un espace multisports, qui devrait coûter aussi dans ces eaux-là - 5 à 700 millions, parce que tout cela coûte très cher, et pour ce projet là - on recherche, avec les autres communes de la CUM, un consensus et un accord en ce compris avec la Province, justement pour faire ce que vous demandez, c'est-à-dire une infrastructure du "pays de Mons". On a le sentiment que, d'après les premiers contacts que nous avons pris, l'ensemble de la CUM ne suivra pas, j'ai déjà contacté un certain nombre de collègues bourgmestres, je ne vais pas les identifier, mais qui disent "non", qui disent non, simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens, même si quelques communes seraient prêtes à jouer le jeu dans cette recherche d'une infrastructure qui dépasse largement le cercle d'influence de la Ville. Et donc, pour le moment, on essaye de travailler sur ces deux projets. Donc, ici, je ne vous demande même pas d'argent, à moins d'avoir une solution qui résolve, notamment, la première équation complexe avec l'Albert, le Collège, en tout cas, est prêt à faire preuve de beaucoup de souplesse. Ici, ce que je demande, ce que le Collège demande, c'est qu'on avance parce que ceci va nécessiter le travail des architectes, l'élaboration du cahier des charges, etc, etc, ce qui ne doit pas nous empêcher de revenir dans 2 ou 3 mois, avec une réflexion plus avancée. Parce que, de toute manière, un stade, c'est cela ou son petit frère, je veux dire, 4 côtés, c'est 4 côtés et une tribune, ce sera une tribune. Qu'elle soit au Rieu du Cœur ou ailleurs, même si ce n'est pas sur notre territoire, je veux dire, le fait d'avancer aujourd'hui dans l'élaboration architecturale et technique du stade, plus le fait d'élaborer le cahier des charges, etc, tout cela nous pouvons le faire, quitte à ce que nous fassions le point pour voir si on a trouvé une meilleure idée d'ici 2-3 mois. Mais, j'ai le sentiment que c'est extrêmement difficile, compte tenu du contexte que nous vivons. Je termine en disant à nos collègues que sur le plan budgétaire, M. BEUGNIES se demandait s'il n'y a pas moyen de... Certainement ! Lui qui a d'excellentes relations avec M. JACQUEMIN qui doit encore être trésorier de ce club, peut certainement aller directement puiser à la source, les informations. Cette année-ci, il faut une équipe avec un budget modeste, une équipe qui tienne la route. C'est clair, qu'à l'avenir, un des grands défis qu'ils auront, c'est de rester compétitifs avec un budget qui reste mesuré. En cela, nous ne pourrons pas, nous, aller au-delà du raisonnable. Nous sommes déjà à la limite. Nous faisons, je pense, ce que nous pouvons faire, ce que nous devons faire, jusqu'à une certaine limite, et non, on ne pourra pas aller au-delà, et donc, les responsables doivent avoir cette capacité de gérer avec ce qui

leur sera donné. Et c'est clair, que les sièges, par exemple, qui seront mis à disposition, avec la nouvelle tribune, vont permettre une rentrée financière supplémentaire. Mais, cette rentrée supplémentaire, vous savez, dans un club de foot, M. HAMAIDE a expliqué que c'est tout sauf facile. Parce qu'ils espéraient que le simple fait de monter en Division 1 allait voir affluer les sponsors. Moi-même, je m'investis beaucoup pour essayer de trouver des moyens financiers mais bon, c'est 1 million par ici, 1 million par là, et pas des millions d'euros, bien entendu, des millions anciens. Maintenant, je termine en disant que pour les autres sports, c'est clair que là aussi, avec notamment le Cabinet de M. DAERDEN, on regarde comment on peut aider, avec des petits montants, pour permettre aux autres clubs d'avoir des infrastructures plus adéquates, on pense notamment à des vestiaires, parfois à des petites tribunes, simplement couvertes, pour les intempéries, qui pourraient les soulager beaucoup. Et je termine avec ce que disait M. HAMAIDE, il faut reconnaître que, sur le plan de l'impact et du rayonnement de la Ville, pour l'heure, on ne peut pas se plaindre. Et c'est vrai, alors qu'on croyait, puisque les êtres humains sont ainsi faits, que l'Albert monterait pour redescendre immédiatement. Je dois dire qu'aujourd'hui, l'ensemble des observateurs, même ceux qui ne connaissent rien au foot, je ne peux pas me déplacer dans un endroit de ce pays, que ce soit en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles, sans qu'on me parle de Mons. Et c'est vrai que cela relève de l'immatériel, qu'on ne mesure pas les retombées pour la Ville qui, elle, va devoir dépenser, mais manifestement, ce n'est pas une mauvaise opération pour le prestige et la fierté de nos concitoyens. Et cela aussi a un certain prix. Voilà, un peu, avec beaucoup d'humilité, la présentation du dossier, en connaissant d'ailleurs, nous-mêmes, ses limites, voire ses faiblesses, mais, sauf à avoir une meilleure idée pour résoudre les problèmes tels qu'ils se présentent, il faut franchir des pas et c'est la raison pour laquelle nous vous soumettons le dossier, non pas avec une seule partie qui serait la tribune, mais, avec l'ensemble, ce qui me paraît important, à l'égard notamment de la Fédération. Voilà !

M. COLLETTE, Conseiller : Je n'ai pas entendu de réponse à ma question du phasage du financement et de la participation des différents acteurs au financement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, le phasage, c'est 4 ans, à partir de maintenant ; c'est-à-dire 3 ans, dès que les travaux auront débuté. Les interventions, on peut imaginer que le club puisse intervenir, dans une partie de l'amortissement. Donc, c'est quelque chose que nous pouvons envisager, sachant que cela risque d'être des vœux qui pourraient ne pas être exaucés. En effet, moi-même j'ai assumé la présidence de l'Albert à un certain moment, je ne l'ai jamais connu autrement qu'avec des trous financiers. Aujourd'hui, il n'y a pas, à part

peut-être l'un ou l'autre club - et on n'est pas le Real de Madrid, j'ai d'ailleurs beaucoup apprécié votre vision pour les futures Coupes d'Europe – des clubs qui ne connaissent pas un peu de difficulté. Alors, donc, la participation des tiers, j'ai posé la question à un certain nombre de collègues, c'est compliqué. Maintenant, là aussi, est-ce qu'on peut envisager que des clubs s'assemblent, fusionnent, je ne sais pas, tout est envisageable. Sur le plan politique, c'est possible, mais, encore faut-il que les acteurs le veuillent. Vous comprenez bien que l'on n'imagine pas le politique être à la fois, la stratégie - il doit être le moteur – et à la sélection de l'équipe. En tout cas, moi, comme Bourgmestre, ne me mettez ni comme sélectionneur, ni comme joueur-entraîneur, ce serait la catastrophe immédiate. Donc, il faut qu'il y ait, de part et d'autre, des gens qui veillent à le faire. Il ne suffit donc pas de mettre des gens ensemble pour qu'ils s'aiment. Sur ces explications lyriques, est-ce que je peux passer au vote?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Melle THYSBAERT, M. LECOCQ, M. DI RUPO.

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE– 25^e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le dossier est approuvé, mais je retiens qu'il faudrait que nous en reparlions.

21^e objet : RAECT Mons. Esquisse d'implantation. Approbation des conditions et du mode de passation du marché 3^e 3^e E/2002.764.999/TO

Melle BROHEE, Conseillère : En fait, le point qui est soumis à notre vote, concerne une esquisse d'implantation de la peut-être future implantation du RAECT – Royal Albert Elisabeth Club Tennis – au Chemin du Chêne-aux-Haies, sur un terrain qui appartient à la Région Wallonne. En fait, l'étude en elle-même ne pose pas de problème, elle devra reprendre une esquisse de ce qui pourrait être la future implantation, à savoir 10 terrains extérieurs en briques pilées, dont deux avec éclairage, un hall couvert avec 4 terrains, un club house comprenant un petit appartement de conciergerie, une terrasse avec vue sur les

terrains extérieurs, une remise pour le matériel d'entretien et pédagogique et un parking et l'aménagement des espaces verts. En fait, mes questions portent simplement sur les suites qui seront données à ce dossier. Quel sera le financement de l'implantation proprement dite et ce, sur les modalités d'acquisition et de mise à disposition du terrain, qui financera l'acquisition de ce terrain et quelles seront les sources financières qui financeront les aménagements qui seront repris dans l'esquisse ? Est-ce qu'il est envisagé que le club de tennis prenne en charge une partie des frais, ce club étant une société privée et/ou la Ligue Belge de Tennis ? Et, à concurrence de quel pourcentage, la Ville participera-t-elle aux frais d'acquisition et d'aménagement ? Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous posez toujours les bonnes questions. Là, aussi, nous sommes devant un de ces dossiers qui exalte le Collège. Comme vous pouvez le constater. Nous avons eu l'humilité d'en discuter avec M. le Ministre DETIENNE que vous connaissez. Puisque les terrains actuels dont des terrains qui doivent appartenir, de mémoire, à l'hôpital psychiatrique, je crois, ou en tout cas, à la Région Wallonne pour l'hôpital ou peut-être même à l'hôpital lui-même. Ce que nous avons convenu avec M. le Ministre, c'est qu'au lieu d'acquérir le terrain, on essaierait d'en bénéficier par bail emphytéotique. Lui-même ne voulant pas dessaisir la Région Wallonne de la propriété du terrain, ce qu'on peut comprendre. Alors, les infrastructures, je crains que là, comme pour le reste, nous soyons amenés à ce que la Ville demande à la Région une intervention de 60 % et que pour les 40 autres %, nous devions alors traiter avec le Ministre de Tutelle, M. Charles MICHEL, pour tenter de l'intégrer dans une programmation pluriannuelle, quitte, bien entendu, à ce que le club paye un certain loyer pour les terrains ; et là, il faudrait un peu discuter. La grande difficulté que nous avons aussi, c'est que, historiquement, puisque nous avons repris nous-mêmes et on a prolongé un bail, historiquement, ils se sont installés, ils ont bénéficié de baux, il me semble que c'est de 30 ans. Oui, c'est 30 ans ! Vous savez qu'il y a eu quand même un moment où on avait loué des terrains pour de longues années. C'est clair que celui qui détient un bail de 30 ans, bien oui. Quand je les ai vus, ce sont des gens très charmants, mais qui ont le sens de la concession, faite et renouvelée. Alors, on va poursuivre les discussions avec eux. Une chose est certaine, c'est qu'il faut les sortir de là. Là où ils sont maintenant, pour la pratique du sport et sinon nous allons tout droit au-devant de grandes difficultés, il faut les sortir de là. Donc, l'intention est d'avancer par étapes, mais je ne me fais pas d'illusion quant à l'obligation qui nous sera faite, à un moment donné ; si les Ministres nous accordent les dérogations nécessaires, il faudra être en dérogation à notre plan d'assainissement, donc, il faudra une discussion avec

la Région Wallonne et si on nous l'accorde, on pourrait emprunter et rembourser sur une certaine période, mais je crains que les 40 % ne soient à charge de la Ville, ceci pour être très honnête avec vous.

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

22^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour les équipes polyvalentes. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 1^e E/2002.104.010.00 BD/DP

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

23^e objet : Services Techniques - Acquisition de véhicules. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2002.136.030.00 FW

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

24^e objet : Travaux d'égouttage divers (2 sites) - 1er site : Chemin Vert à Saint-Denis. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2002.877.243/HJ/MC

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

25^e objet : Bâtiments Scolaires - Renouvellement de matériel d'éclairage dans les classes. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 1^e E/2002.SUB.722.053.FW

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

26^e objet : Bâtiments scolaires. Réfection des menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2002.SUB.722.056.AS

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

27^e objet : Plan Wallon de l'Air. Information. Environnement PW Air

M. HAMAIDE, Conseiller : Bien, voilà, M. le Bourgmestre, chers collègues. Juste une remarque. J'ai lu le dossier avec beaucoup d'attention et j'ai constaté qu'il y avait un manque, un oubli qui sont les plantations, les arbres, puisque chacun sait que l'arbre peut constituer le poumon d'une ville ou d'une région. Alors, Mons, par indifférence, parce que c'est du long terme, mais aussi pour raisons financières, n'a plus de vraie politique de l'arbre depuis un certain temps. Ce qui vient de se passer à l'avenue de Gaulle le prouve mais ce n'est pas cela mon propos. L'Avenue de Gaulle n'est d'ailleurs pas très belle actuellement. Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est qu'il faut envisager l'avenir et proposer, à la réflexion, une politique globale de l'arbre à Mons et cela concerne aussi bien les boulevards que les axiales mais aussi les cimetières, les parcs, les bois, les jardins, sans

oublier qu'un projet était déposé aux Fonds Européens, je ne sais pas ce qu'il est devenu, en vue d'une extension du bois d'Havré aux phosphatières de St-Symphorien. Donc, et je rappellerai une citation, Charles Plisnier dans ses écrits dit : "ma ville bien aimée". Cela dit bien combien Mons était belle de ses arbres, et à long terme, elle pourrait le redevenir.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. HAMAIDE. Et je vous félicite de vous soucier des arbres, nous y reviendrons tout à l'heure.

Mme MERCIER, Conseillère : Merci, M. le Bourgmestre. En ce qui me concerne, je vais être très terre à terre, mais parfois, c'est nécessaire. J'ai lu aussi attentivement le dossier et les réponses qui ont été fournies par les citoyens, ceux qui ont répondu à l'enquête sur le Plan Wallon de l'Air. Personnellement, je trouve qu'ils méritent d'être félicités car, non seulement ils ne sont pas indifférents à l'environnement mais encore, ils font des remarques ou des propositions qui doivent requérir toute notre attention. Ainsi, Mme Ries, parlant de la nouvelle législation sur les odeurs, s'inquiète précisément des mauvaises odeurs qui nuisent considérablement à la qualité de la vie. Cette réflexion va de pair avec la lutte contre la malpropreté dont il a été question plus avant. Quel dommage qu'on ne puisse éduquer les gens dans le sens d'un mieux être ou d'une meilleure conduite, si vous voulez. Lors des derniers matchs de foot et c'est ici que je suis terre à terre - mais enfin, il le faut - des supporters ont transformé les murs et les haies de l'avenue du Tir en vespasiennes, disons plus simplement, en urinoirs. Merci pour l'odeur. Normal que les riverains s'en plaignent ! C'est une histoire de foot mais elle est moins emballante que les succès obtenus par l'Albert.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Je prends acte. Nous signalerons à qui de droit mais nous connaissons cette difficulté, notamment, à la Place du Marché-aux-Herbes et à moins de tirer un petit fil électrique qui créerait une sensation personnelle désagréable, on a quelques difficultés à les prendre sur le fait et ils sont tellement nombreux à un certain moment qu'il nous faudrait quand même un nombre important de fourgonnettes, mais je ne saurais pas choisir où les envoyer ! Ceci étant, c'est vrai que c'est désagréable et qu'on va quand même essayer d'attirer l'attention et on a eu toute une discussion, notamment avec les cafetiers pour permettre un accès plus facile à leur propre installation sanitaire pour que les gens aillent à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur. C'est un problème qu'on rencontre aussi à la Place du Marché-aux-Herbes mais c'est vrai que si on pouvait et si on trouvait les endroits, par exemple à la Place du Marché-aux-Herbes, ce serait bien d'avoir l'une ou l'autre vespasienne parce que bon, enfin.. Mais, voyez celle qui existe en Ville, s'il fallait faire des plans particuliers de la qualité de l'air, dans certains endroits, même là où c'est

public, eh bien... Quant à M. HAMAIDE, oui, je pense que l'arbre, c'est la vie et qu'on y reviendra peut-être tout à l'heure, à l'occasion d'une question ou d'une interpellation. C'est une information.

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

28^e objet : Prime communale pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.
Environnement BM07/Prime Solaire

M. DI RUPO, Bourgmestre : Pour le point 28, là, j'ai une note. Donc, vous vous souviendrez que certains d'entre vous avaient exprimé l'idée d'avancer sur ce dossier. Qu'on avait ajouté un crédit de 6.200 euros au budget pour l'installation d'un chauffe-eau solaire. La Région Wallonne octroie une prime de 625 euros pour un 1 à 4 m² de capteurs solaires à installer + 75 euros par m² supplémentaire. La Province donne aussi 620 euros environ, donc le Collège propose l'octroi d'une aide de 620 euros pour les capteurs se trouvant dans les conditions fixées à l'article 6, etc..., c'est-à-dire les conditions principales étant l'octroi de l'aide de la Région Wallonne. Donc l'idée est que les personnes qui veulent mettre des capteurs et qui peuvent déjà bénéficier de l'aide régionale, de la Région, c'était l'esprit de la proposition faisant suite à sa décision, le Conseil leur octroie 620 euros pour permettre l'acquisition de ces panneaux, ce qui va contribuer à diversifier les sources d'énergie et va dans le sens du développement durable.

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

29^e objet : Impôt sur l'inhumation, la dispersion des cendres et la mise en columbarium.
Modification du règlement. Gestion financière T/04001/363.10

M. VISEUR, Conseiller : Il y avait eu une question en commission parce que les chiffres de statistiques que nous avons, semblaient montrer que, pour 10 décès à Mons, il y avait 90 % d'incinérations avec dispersion des cendres et seulement 10 % d'inhumations et de mises en columbariums. Alors, Mme l'Echevine m'a donné ces chiffres-là. Tout le monde était d'accord pour dire que ce n'était pas possible, que cela ne correspondait pas à la réalité et Mme l'Echevine m'a donné, en début de séance, tout à l'heure, l'explication puisqu'il s'agit uniquement de gens qui n'habitent pas sur le territoire de Mons, puisque pour eux, c'est gratuit. Donc, effectivement, avec la présence de l'incinérateur, c'est nécessairement un grand nombre de personnes qui se font incinérer que cela concerne. Cette explication étant donnée, moi, je tiens quand même à dire que je me réjouis que l'on soit repassé de 300 euros à 50 euros, parce que c'est déjà la position que j'avais défendue lors de la discussion du budget, en disant que 300 euros, c'était très cher et que s'il était cher de vivre à Mons, c'était cher d'y mourir aussi, eh bien, maintenant, ce sera un peu moins cher d'y

mourir, c'est déjà cela. Mais, d'un autre côté, ce retour en arrière pose quand même des questions, parce que les chiffres qui sont donnés dans le dossier, qui reviennent donc de 300 à 50 euros, font une extrapolation pour l'ensemble de 2002. Bon, nous sommes en septembre 2002, donc, qu'est-ce qui va se passer avec tous les décès, les incinérations, inhumations depuis le début de l'année ? Est-ce qu'il y a un effet rétroactif, est-ce qu'on va rembourser ceux qui ont payé 300 euros, on va leur rembourser les 250 euros supplémentaires, est-ce qu'on va réclamer 50 % par contre à ceux dont les cendres ont été dispersées en début d'année, avant le vote du budget, puisqu'à cette époque-là, la dispersion des cendres était gratuite, n'était pas payante. Et donc, sur base des informations qui se trouvent dans le dossier, il est difficile de voir quelle est la situation pour l'ensemble de l'année 2002, même si nous votons aujourd'hui et de bon cœur, la réduction à 50 euros plutôt que le maintien à 300 euros.

Mme COLINIA, Echevine : L'argent n'a pas été perçu parce que vous savez que nos règlements doivent être approuvés par la Députation Permanente; et ils n'ont pas été approuvés puisque, en fait, il y avait un problème de discrimination au niveau du choix du défunt, soit il était inhumé, soit il était incinéré avec ou sans dispersion des cendres. Donc, à partir du moment où le règlement n'a pas été approuvé par la Députation Permanente, nous n'avons pas encore encaissé l'argent. Et, donc, ce sera 50 euros et nous ne devons rien rembourser.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, mais donc, dans ce cas-là, vous allez réclamer 50 euros pour toutes les inhumations et dispersions de cendres qui ont eu lieu depuis le début de l'année ? C'est cela la logique de votre réponse. Cela n'était pas d'application mais ça doit l'être depuis le 1^{er} janvier.

Mme COLINIA, Echevine : Ce n'est pas depuis le 1^{er} janvier mais depuis la date où le dossier est passé au Conseil communal. La dernière fois où on en a parlé au Conseil communal, c'était au mois de mars, je pense, quand on a présenté le budget et qu'on a revoté les renouvellements et les adaptations des nouvelles réglementations.

M. VISEUR, Conseiller : J'en prends bonne note, ok !

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

30^e objet : Constitution d'une servitude de passage en sous-sol dans l'îlot de la Grand-Place pour le câblage informatique. Cellule foncière CF/M.A.S.

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

31° objet : Mons. Aliénation de divers emplacements vides en sous-sol du parking réalisé au Quartier Rachot, repris sous section H partie du n° 789 g2 d'une contenance globale de 38 ca 05 dm². Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 36° annexe

32° objet : Mons-section de Jemappes. Aliénation de parcelles de terrain sises rue des Prélles, cadastrées 22e division section B n° 1104 E2 et 1102 P. Cellule foncière CF/MV

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Melle THYSBAERT, M. LECOCQ, M. DI RUPO.

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE– 37° annexe

33° objet : Obourg. Aliénation de quatre parcelles communales (domaine privé de la Régie foncière) situées près du chemin de fer de Mons, cadastrées section C n°s 355 p, 356 d, 357 a et 360 a/03 au Groupe HOLCIM. Cellule foncière CF/MDB0902

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Melle THYSBAERT, M. LECOCQ, M. DI RUPO.

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE– 38° annexe

34° objet : Havré. Transfert dans le domaine public d'une parcelle de terrain sise à front de la rue de la Motte, cadastrée section B n° 589 W 7 d'une contenance de 06 a 05 ca acquise par la Régie foncière pour compte de la Ville. Cellule foncière CF/MDB0902.2

ADOPTE à l'unanimité – 39° annexe

35° objet : ASBL Agence Immobilière sociale "Mons-Logement" – Compte et bilan de l'exercice 2000. Approbation. Gestion financière C/C2000.ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

36° objet : ASBL Agence Immobilière sociale "Mons-Logement" – Budget de l'exercice 2001. Approbation. Gestion financière C/B2001.ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^e annexe

37° objet : ASBL "COOPARCH-RU" Bruxelles – Compte de l'exercice 2001. Approbation. Gestion financière C/C2001ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 42^e annexe

38° objet : Réalisation du plan masse de l'îlot de l'ancienne caserne Léopold. Approbation du projet de convention et détermination du mode de passation du marché. Urbanisme GL02/AT/Etudes/QL

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^e annexe

39° objet : Gare de Jemappes – notification de l'arrêté de désaffectation.
ATTENTION INSCRIPTION SOUS RÉSERVE DE LA RÉCEPTION DE L'ARRETE MINISTÉRIEL DANS LES DÉLAIS.
Urbanisme SAED/GareJemappes

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous venons de recevoir, il y a 48 heures, la lettre du Ministre, donc, on peut avancer.

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

40° objet : ASBL "Les Amis de l'Enseignement communal" – Budget de l'exercice 1998. Approbation. Gestion financière C/B98ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

41° objet : ASBL "Les Amis de l'Enseignement communal" – Compte de l'exercice 1998. Approbation. Gestion financière C/C98ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

42° objet : ASBL "Les Amis de l'Enseignement communal" – Budget de l'exercice 1999. Approbation. Gestion financière C/B99ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

43° objet : ASBL "Les Amis de l'Enseignement communal" – Compte de l'exercice 1999. Approbation. Gestion financière C/C99ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

44° objet : ASBL "Les Amis de l'Enseignement communal" – Budget de l'exercice 2000. Approbation. Gestion financière C/B2000ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 49° annexe

45° objet : ASBL "Les Amis de l'Enseignement communal" – Compte de l'exercice 2000. Approbation. Gestion financière C/C2000ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 50° annexe

46° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES. Modification du règlement d'ordre intérieur. 8° 1° 4

ADOPTE à l'unanimité – 51° annexe

47° objet : ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE. Modification du règlement d'ordre intérieur spécifique à l'enseignement de promotion sociale. 8e/2° 299

ADOPTE à l'unanimité – 52° annexe

48° objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS, ET DES SPORTS. Modification du règlement d'ordre Intérieur spécifique à l'enseignement de plein exercice. 8°/2e 1305

ADOPTE à l'unanimité – 53° annexe

49° objet : ASBL "Médiathèque de la Communauté française de Belgique" Budget des exercices 1999 (2e semestre) et 2000 (1er semestre). Approbation. Gestion financière C/B99-2000ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 54° annexe

50° objet : ASBL "Médiathèque de la Communauté française de Belgique" .Compte et bilan des exercices 1999 (2e semestre) et 2000 (1er semestre). Approbation. Gestion financière C/C99-2000ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 55° annexe

51° objet : ASBL "Médiathèque de la Communauté française de Belgique" Budget des exercices 2000 (2e semestre) et 2001 (1er semestre) Approbation. Gestion financière C/B2000-2001ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 56° annexe

52° objet : ASBL "Médiathèque de la Communauté française de Belgique" Compte et bilan des exercices 2000 (2e semestre) et 2001 (1er semestre). Approbation. Gestion financière C/2000-2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 57° annexe

53° objet : ASBL "Office du Tourisme de la Ville de Mons". Budget restructuré de l'exercice 2001, après MB n° 3. Approbation. Gestion financière C/B2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

54^e objet : Site de la Malogne. Suivi géologique. Convention Ville/MET.
Tourisme 461/SD/2002/08

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

78^e objet: ASBL "Centre culturel transfrontalier de diffusion et de création de Mons".
Approbation du texte modifié du projet de statuts. Culture 6306.CC

ADOPTE à l'unanimité – 60^e annexe

55^e objet : ASBL "Union-Mons-Hainaut" – Budget de l'exercice 1999. Approbation.
Gestion financière C/B99ASBL

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, ce n'est plus Télindus, c'est Dexia

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

56^e objet : ASBL "Union-Mons-Hainaut" – Budget de l'exercice 2000. Approbation.
Gestion financière C/B2000ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

57^e objet : ASBL "Union-Mons-Hainaut" – Budget de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/B2001ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

58^e objet : ASBL "Sport, Jeunesse et Loisirs" – Budget des exercices 2001 (2e semestre) et
2002 (1er semestre). Approbation. Gestion financière C/B2001/2002

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

59^e objet : ASBL "Mons-Invest-Sports". Compte et bilan de l'exercice 2000. Approbation.
Gestion financière C/C2000ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

60^e objet : ASBL "Mons-Invest-Sports". Budget de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/B2001ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

61^e objet : ASBL "Parenthèse" Compte et bilan de l'exercice 2001. Approbation Gestion
financière C/C2001ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

62^e objet : Désaffectation de concessions de terrain à Ciply pour non-renouvellement.
2^e Inhumations

M. COLLETTE, Conseiller : M. le Bourgmestre, j'ai une question qui peut apparaître idiote. On désaffecte les concessions des cimetières, que fait-on des restes "désaffectés", si je puis les appeler ainsi ? Que fait-on des restes "désaffectés", si je puis dire, autrement dits les ossements, dites-moi, Madame ?

Melle HOUDART, Echevine : Ils sont mis dans un ossuaire, M. le Conseiller.

M. COLLETTE, Conseiller : Vous êtes bien sûre qu'ils ne sont pas mis dans des remblais ? Cela existe, M. le Bourgmestre. Je peux vous en montrer.

Melle HOUDART, Echevine ; Non, non ! D'ailleurs, on en parlait justement pour Mons puisqu'il y a eu toute une série de désaffectations qui sont passées au Conseil communal il n'y a pas très longtemps et justement, on s'est dit qu'il fallait recréer un nouvel ossuaire pour pouvoir les déposer.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, Mme l'Echevine est particulièrement attentive à ce que les ossements se retrouvent dans un ossuaire.

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

63^e objet : Désaffectation de concessions de terrain à Ciply pour état d'abandon.
2^e Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 69^e à 84^e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : L'ordre du jour appelle, je pense, deux interpellations. On va commencer par M. COLLETTE qui veut nous parler des rencontres citoyennes et des questions de méthodologie.

M. COLLETTE, Conseiller : Oui, effectivement, M. le Bourgmestre, ne pensez pas que ceci est une interpellation agressive, ni hostile. Je pense que nous sommes très heureux que le Collège ait entamé cette mise en œuvre de Rencontres Citoyennes. Je pense qu'il est question d'un débat, ici, qui devrait permettre de penser à des améliorations. Alors je vais vous dire que je ne les ai pas toutes suivies ces rencontres, je ne les ai suivies que sur trois thèmes qui sont évidemment ceux sur lesquels les gens ont une prise relativement directe, c'est le thème de l'aménagement de "leur" voirie et je parle des voiries qui sont relativement proches du Centre-Ville, c'est-à-dire rue de la Licorne, avenue de Cuesmes et avenue Wauters. Ces aménagements, suivant l'endroit où ils se font, comportent trois caractéristiques différentes. A l'avenue de Gaulle, c'est un chantier MET ; à l'avenue de Cuesmes/avenue Wauters, c'est un chantier qui est MET pour un morceau et qui est Ville pour l'autre. On a voté d'ailleurs, sans difficulté, le point 18 qui prévoit que la Ville prend en charge une série d'aménagements de sécurité. Et, le troisième chantier, rue de la

Licorne, est exclusivement Ville de Mons. Il y a encore des différences entre les trois chantiers et en ce qui est de l'ambiance des trois réunions ou groupes de réunions Rencontres Citoyennes, dans les trois exemples cités. Alors, en ce qui concerne les avenues de Cuesmes et Wauters, il était partant pour tous les spectateurs et interlocuteurs et intervenants de ces Rencontres Citoyennes que le Collège qui était accompagné du MET avait en face une population, je vais dire, déjà, organisée. On sentait un comité de quartier qui avait déjà une histoire, qui avait déjà dépassé toute une série de problèmes strictement individuels et qui, immédiatement, avait pris en charge les besoins sécuritaires qui étaient ceux de tous. Et, c'est vrai que, même quand on évoquait, dans ce type de réunions, la réduction - parce que, tout aménagement de sécurité entraîne une réduction des places disponibles, notamment pour le stationnement - je vais dire que c'était globalement que la question était posée par la collectivité du quartier. Le deuxième exemple d'une réaction différente, c'est le problème de ma voisine et de ses voisins, à la rue de la Licorne où c'est, en réalité, une quinzaine d'habitants qui prétendent découvrir un aménagement dont ils n'auraient pas eu connaissance et qui opposent, en réalité, leur hostilité à cet aménagement parce qu'il sera de nature à les priver ou à empiéter sur leur propriété privée. Et, là, si ce n'est pas organisé, on sent effectivement que dans le groupe qui est en face du groupe de la Ville, se trouvent des leaders de parole qui sont les "grandes gueules" du coin. Et puis, le chantier de l'avenue de Gaulle et les réunions citoyennes de l'avenue de Gaulle, cela c'était, dans la méthode, dans la comparaison avec les autres, la grande interrogation collective où, manifestement, chacun tire à hue et à dia. Alors, en ce qui concerne les suites, parce que l'intérêt, effectivement, c'est que les gens se trouvent satisfaits de cette collaboration de cette confrontation qu'ils ont avec le pouvoir politique qui vient leur rendre visite et qui vient les interpellier. Donc, ce qu'il faut, c'est essayer de voir quel est le degré de satisfaction de la population, c'est-à-dire que cela doit servir effectivement à informer, cela doit servir à concerter, cela doit servir à écouter, à résoudre une série de problèmes des riverains, à se rapprocher d'eux, est-ce que le résultat est obtenu ? Je reviens à l'aménagement de sécurité avenue de Cuesmes/avenue Wauters, là, je pense que l'on s'est bien entendu et que tout le monde a bien compris que l'on parlait le même langage. Et les gens qui étaient déjà habitués à se parler entre eux, quand ils se sont concertés avec la Ville et le MET, ont considéré qu'effectivement, leurs demandes étaient entendues et que, malgré certains sacrifices "marginiaux", je vais dire notamment sur les places de stationnement, c'était positif. En ce qui concerne la rue de la Licorne, je vais peut-être m'en expliquer un peu plus. M. VISEUR vous a dit que nous nous abstenions sur le point 17 de

l'ordre du jour où là, manifestement, je pense que la Ville - le Collège - a commis, dans sa volonté de concertation, deux erreurs. La première erreur, c'est peut-être de ne pas très clairement, dès le départ, considérer l'opposition de ces gens, quant à l'emprise sur leur propriété privée qui résulte d'une erreur urbanistique ou d'une remise par la commune d'Hyon, in illo tempore et aussi, les moyens juridiques pour leur dire que leur égoïsme particulier est confronté à des besoins d'utilité publique. On a peut-être trop vite baissé pavillon et on aurait peut-être dû blinder le débat et j'ai le sentiment, trop facilement, que l'on voulait leur faire plaisir. J'ai mis mon petit grain de sel là-dedans puisque j'ai fait moi-même des propositions et que les services ont proposé des réaménagements mais je dois dire que quand elles ont été refusées alors que je les trouvais extrêmement pondérées, je me suis senti relativement mal à l'aise par rapport à ces revendications. Je pense que la deuxième erreur, elle vient, donc la deuxième faille, je ne vais pas parler d'erreur, la deuxième faille est qu'on n'a pas confronté les derniers des mohicans ou les derniers gaulois qui sont derrière leurs palissades, avec l'ensemble des riverains. Je crois qu'on a peut-être commis l'erreur de les laisser seuls, de les considérer comme interlocuteurs. Donc, on les a entendus alors que 15 personnes sur, je vais dire, les 100 maisons de la rue auraient pu, effectivement, apporter et contrebalancer et peut-être réfréner les revendications de ces 15 personnes, si l'ensemble de la population concernée avait été réunie. Alors, la délibération d'aujourd'hui que vous avez, sauf notre abstention, adoptée vise, en réalité, à dire que vous ne ferez pas d'empiétement sur leur propriété privée à hauteur de ce rétrécissement; ce n'est pas un rétrécissement matériel, c'est un rétrécissement juridique parce que, de part et d'autre, il y a un réel rétrécissement matériel et vous avez des gens qui ne peuvent pas avoir de stationnement devant chez eux parce que leur maison est dans un goulot et on laisse donc la latitude totale à 15 riverains de mettre deux ou trois voitures sur le trottoir parce que le trottoir leur appartient. Conséquence, ce que nous avons adopté, ce que vous avez adopté aujourd'hui, est la délibération de mise à sens unique. Alors, délibération de mise à sens unique, et M. le Bourgmestre se souviendra que lors de la dernière réunion, je lui ai dit, vous êtes d'accord de mettre en sens unique, vous avez fait dire aux gens qu'ils étaient d'accord de mettre en sens unique et je vous avais dit, M. le Bourgmestre, que l'on ne savait pas encore dans quel sens ils étaient d'accord. Et demain, peut-être, ils vont vous reprocher de ne pas les avoir consultés sur ce sens. Mais qui a été consulté ? Les 15 ou toute la rue ? Voilà ! Bon, vous aviez dit aussi, et après cela je vais embrayer sur, peut-être, je vais dire, la problématique du suivi de ces réunions. Vous aviez indiqué, M. le Bourgmestre, que la discussion du sens unique s'inscrirait dans

une consultation plus large de la population d'Hyon sur un plan de déplacement parce que, effectivement, quand vous mettez à sens unique une rue qui a à peu près 1 km ½, il y a énormément d'habitudes à modifier, énormément d'habitudes à reprendre et de nouveaux circuits à mettre en œuvre, éventuellement, à essayer, de manière empirique, parce qu'on risque aussi d'avoir toute une série de reports de nuisances d'un côté sur d'autres côtés. Alors, le troisième dossier est le chantier de l'avenue de Gaulle. Je ne suis pas né de la dernière pluie et je suis le seul, peut-être, à me dire que dès que le dossier a été évoqué en comité de suivi du plan de développement et de stationnement, l'examen des plans faisait apparaître très clairement que, tel qu'il était conçu, ce chantier entraînait l'abattage des deux rangées d'arbres. A cette époque, le MET avait pris l'engagement de replanter des arbres de deuxième grandeur de 40 cm de circonférence, de 6m de haut, j'avais fait une réflexion, à ce moment-là, en disant que, malheureusement, pendant 10 ans, on allait effectivement dénaturer cette avenue car, effectivement, l'abattage des arbres a laissé apparaître une diversité, une dysharmonie, je vais dire, du front bâti de part et d'autre, où, dans le cadre d'errements urbanistiques des années 60-70, il y a effectivement des élévations d'immeubles dysharmonieux qui ont été tolérés. Bref, ce que je veux dire, c'est que, un arbre, il n'est pas éternel et un arbre, il faut le remplacer. On peut, un petit peu être ennuyé de voir que des arbres qui ont été précisément replantés, dans les années 73-74, en vue de remplacer une des deux rangées de platanes, ont été les premières victimes et que donc, la planification du renouvellement a été enrayée puisqu'on repart finalement à zéro alors qu'on avait déjà un premier acquis. Et je pense que ce n'est pas cette question-là qui est en cause aujourd'hui et il faut se demander comment il peut se faire que des habitants se soient étonnés, émus et ont brandi le flambeau quand on a abattu les arbres alors qu'il y a eu, avec eux, trois réunions pour exposer la situation. Alors, cela pose un problème d'information, de celle qui peut-être n'est pas suffisamment préparée. Une clarification dans la discussion avec la population, je crois que cela, c'est un élément important. Autre récrimination, on a entendu des habitants de ce périmètre qui ont assisté à la réunion, à une ou à deux ou aux trois réunions de participation citoyenne, de Rencontres Citoyennes concernant l'avenue de Gaulle et desquelles il ressort qu'on avait promis qu'il y aurait toujours, en tout temps, le maintien de la circulation. Ce qui n'a pas été le cas en tout temps. Donc, il y a des déceptions, il y a des frustrations et c'est à ce sujet-là que je pense qu'il faut constructivement débattre de la méthode, de la méthodologie. Je pense qu'il serait utile d'abord, dans chaque Rencontre Citoyenne, de la précéder de la constitution d'un dossier et ce n'est peut-être pas le dossier qui manque, mais la vulgarisation de

l'information qui se trouve dans le dossier, de façon à ce que tout le monde puisse y accéder. Il y avait aussi des difficultés matérielles, je me souviens que pour l'avenue de Gaulle, le plan avait été étendu sur un des murs de la salle de gymnastique et, évidemment, il n'y avait que deux tiers de la salle qui étaient susceptibles de pouvoir voir ce plan. Donc, je dis que, peut-être, il faut mettre en œuvre des moyens didactiques. Deuxième chose, me semble-t-il, c'est en ce qui concerne les procès-verbaux. C'est-à-dire qu'il faudrait, au terme de chaque réunion, faire l'état de la discussion et de l'état des lieux, pour que les gens puissent y réagir. Nous recevons en début de ce Conseil un procès-verbal, est-ce que c'est bien ce que vous avez dit ? Les choses devraient pouvoir être clarifiées, et ce, d'une réunion à l'autre. Et puis, je pense aussi que, ce qu'il faudrait alors, c'est aussi permettre à la population de rappeler quelqu'un, l'interlocuteur communal, par exemple, qui est venu les rencontrer dans ces Rencontres Citoyennes. On pourrait donc imaginer la création d'un numéro d'appel qui serait le "numéro citoyen", qui permet effectivement d'aller revoir ce qui a été décidé, d'avoir des renseignements sur ce qui a été élaboré, ce dont il a été convenu, ce qui a été voté, puisque, à un certain moment, vous avez fait voter, Monsieur le Bourgmestre, lors de cette assemblée, pour pouvoir effectivement remettre les choses à leur place. Ces propositions ne sont que des pistes de réflexion, des pistes relatives à l'évaluation d'une réussite ou d'un semi-échec. De toute façon, Monsieur le Bourgmestre, laissez-moi dire que la réussite, c'est de l'entreprendre et pas nécessairement de la réussir !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, ça vous a inspirée ? Vous voulez quoi ? Vous voulez...

Mme MERCIER, Conseillère : Ca m'a un peu inspirée puisque j'habite la rue de la Licorne et que...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, ça je sais puisque je vous ai vue, mais...

Mme MERCIER, Conseillère : Et il y a l'un ou l'autre petit bémol...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous vous associez donc, c'est ça ?

Mme MERCIER, Conseillère : Non, non, je ne vais pas m'associer, j'ai deux ou trois petits bémols à mettre à l'intervention de M. COLLETTE.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Madame.

Mme MERCIER, Conseillère : Tout d'abord, je crois que Monsieur COLLETTE a pris, très gentiment d'ailleurs, le train en marche et qu'il a surtout assisté aux réunions des treize riverains, les treize n'étaient d'ailleurs pas mécontents mais disons que ce qui a dominé à ce moment-là, c'est un certain mécontentement. Mais, en fait, ces réunions-là avaient été précédées d'une réunion générale qui avait rassemblé tous les riverains et c'est là qu'a été

soulevé le problème des treize riverains. Dès lors, plusieurs rencontres s'en sont suivies. Mais le tout s'est terminé, de nouveau, par une réunion commune au mois de juillet. Donc, deux réunions communes qui ont encadré quatre ou cinq réunions "parcellaires", appelons-les comme ça, pour les treize riverains propriétaires de "leur trottoir". Ensuite, deuxième petit bémol, c'est qu'il y a eu, en effet, une consultation générale sur le sens unique qui avait d'ailleurs été suggéré lors de la dernière réunion du mois de juillet et dans les jours qui ont suivi, des personnes que je ne connais pas directement, mais enfin qui étaient des représentants de la Ville sont venus rencontrer chacun des riverains et les riverains qui n'étaient pas présents ont eu "leur" visite le lendemain ou le surlendemain. Voilà ce que je peux dire pour essayer de rectifier exactement, puisque j'habite cette rue.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, vous auriez fait une excellente échevine ! Je vous remercie d'avoir eu l'amabilité de déjà apporter des éléments de réponse. Monsieur le Premier Echevin ?

M. R. BIEFNOT, Echevin : Monsieur le Bourgmestre, merci à Mme MERCIER d'avoir rectifié un peu le tir. Incontestablement, dans le cadre de la rue de la Licorne et de la rue Montreuil-sous-Bois, à l'entame des travaux, le Collège a souhaité, puisque c'était la volonté du Collège, pour chaque chantier se mettant en place, de rencontrer la population de l'ensemble des deux rues pour leur présenter les travaux qui allaient être réalisés. Bien sûr, même s'il s'agit des travaux qui n'ont pas été initiés par le présent Collège, le but était de les informer. A cette occasion-là, on s'est rendu compte que le Service des Travaux avait omis, parce qu'il y a la difficulté d'avoir les plans exacts, etc..., avec les différents alignements, avait omis que pour un tronçon concernant, vous avez raison, dix à quinze riverains, les travaux envisagés empiétaient sur leurs terrains et manifestement, il y avait donc là un problème, problème que l'on rencontre régulièrement dans les travaux, à savoir que lorsque l'on est obligé de rectifier une rue, les nouvelles normes, les nouvelles réglementations imposent régulièrement d'avoir recours à un achat de terrain, une aliénation, une emprise, comme on dit, et ce n'est pas exceptionnel évidemment, sauf qu'ici, on s'est retrouvé, j'ai été moi-même particulièrement surpris, en rencontrant, et ce fut la première réunion avec cette quinzaine de riverains, des riverains qui étaient absolument furieux d'être mis devant le fait accompli de ce que la Ville leur reprenait, aux alentours d'un mètre cinquante sur leurs parcelles. Après la stupeur, ma stupeur et la discussion, nous avons convenu aussi de nous revoir sur place et au cours de trois réunions que nous avons toutes tenues sur place à Hyon, et avec les contacts que nous avons eus régulièrement, nous avons tenté, Monsieur COLLETTE, non pas de leur donner raison, mais d'essayer de voir

quels étaient leurs arguments et de voir comment garder le projet qui avait été présenté à l'ensemble des citoyens, tout en ne partant pas dans une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. C'était vraiment le but de discuter avec les différentes personnes et Madame MERCIER, notamment, même Monsieur CARPENTIER et d'autres personnes ont assisté à ces différentes réunions, et à chaque réunion justement, nous avons convenu de faire des avancées, de leur refaire des propositions qui, de temps en temps, étaient envisagées positivement, et puis on s'est rendu compte que, de toute façon, pour pouvoir arriver à une solution, elle devait passer par l'unanimité, ce que nous n'avons pas trouvé, et c'est ainsi que, sous la présidence du Bourgmestre, au mois de juillet, nous avons refait cette réunion pour finalement faire dans un premier temps un constat d'échec des négociations avec ces dix personnes. Et c'est finalement parce que nous avons souhaité garder la philosophie générale du projet que nous avons obtenu cette position, qui d'ailleurs était une proposition des citoyens. Alors, moi, je pense qu'effectivement, la méthodologie, je pense qu'il était difficile de pouvoir mettre ces dix à quinze personnes devant la meute des autres riverains en les présentant un peu comme des personnes égoïstes, qu'on le veuille ou non, ce terrain-là leur appartenait et il était un peu normal qu'on les consulte, qu'on voit un peu s'ils acceptaient de céder à la Ville de Mons un mètre cinquante, un mètre quarante, un mètre trente, on a tout essayé avec eux et je pense que bon nombre de personnes dans la salle ici, s'ils se trouvaient dans la situation que ces personnes ont connue, on peut effectivement être "grand" et se dire que l'intérêt général prime mais il y a aussi bien souvent une sorte d'égoïsme et d'abord, il s'agit d'espace dont on dispose devant chez soi, d'autres personnes contestant même certains alignements. Voilà, je crois qu'effectivement, les négociations et ces fameuses rencontres avec les dix à quinze personnes se sont d'ailleurs bien déroulées. Je remercie Mme MERCIER d'avoir signalé également que pour ce qui est de cette mise à sens unique, effectivement, à l'initiative du Bourgmestre, un agent, un ou deux agents directement de son cabinet et/ou de la Police ont fait vraiment du porte à porte pour recueillir les avis des différentes personnes. En réalité, il n'était plus possible de faire une Réunion Citoyenne, nous étions au mois de juillet, pour des raisons d'impératifs, puisque vous savez que le chantier, on aurait dû stater le chantier, il s'agissait de cinquante mille anciens francs d'intérêts de retard par jour perdu, on a dû aller très vite et on a voulu vraiment rencontrer l'ensemble des citoyens. Voilà, en tout cas je n'ai pris cet exemple-là, qui est celui dont vous avez le plus parlé, qui est celui de Ciply; je pourrais vous parler d'autres chantiers pour lesquels aussi des Réunions Citoyennes ont

eu lieu, c'est, notamment, le cas de la rue des Robiniers à Ciply pour laquelle, même à l'issue des travaux, j'ai souhaité faire une réunion d'évaluation, de débriefing.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur l'Echevin. Monsieur le Conseiller, sans vouloir allonger le débat, je vous remercie de nous donner l'occasion aussi de mettre en exergue l'évolution. Aujourd'hui, on parle de la manière avec laquelle on doit organiser ces débats-là, matière pour laquelle on disait qu'il fallait des débats, donc manifestement nous progressons. Et, notamment, sur Jemappes et Flénu, il y aura une méthodologie très détaillée qui nous sera soumise sur base de ce qui se fait notamment à Porte Alegre. Je ne serai pas très long, je voudrais simplement vous indiquer que pour Hyon, outre ce que vient de dire Monsieur l'Echevin, nous préparons un plan de circulation, c'était à dire et le sentiment que j'avais lorsque j'étais présent, c'est que la population souhaitait ça. Il va sans dire que pour ce plan de circulation, on va convier à la discussion l'ensemble des riverains, non seulement des rues concernées mais du quartier plus largement, puisque il y a les gens qui utilisent ces rues en transit et donc, on doit aller plus loin avec une information générale sur la Ville. Pour ce qui concerne - d'une manière générale - la collaboration avec le Ministère de l'Équipement et des Transports, donc le M.E.T., je dois à la vérité de dire que si, au début, les choses étaient un peu plus compliquées, je trouve que nous bénéficions d'une collaboration extrêmement constructive, à la fois des ingénieurs et du personnel du M.E.T. avec, bien entendu, d'autres cultures, puisque jadis ils décidaient, ils faisaient et ils consultaient peu de gens, voire même pas les quelques responsables de la Ville. Or, aujourd'hui, on les voit, c'est dans une dynamique de discussion, de modification. L'exemple de la rue Wauters est un très bel exemple où la collaboration de l'Inspecteur général a permis de réaliser assez rapidement les travaux etc... avec, d'ailleurs, la collaboration de la Police. Alors, pour l'avenue de Gaulle, outre tout ce que l'on a dit, moi-même je suis comme vous, je me sens un peu ébahi, parfois effaré de voir qu'on a plus ces arbres qui nous confortaient et c'est vrai que ça offre à la fois le désagrément de voir ce qui est inesthétique, c'est-à-dire les non-alignements des constructions parfois très diverses. Reconnaissons aussi que nous voyons maintenant la Ville un peu autrement, sous un aspect particulier. Mais, là où je veux en venir, c'est que j'ai eu encore tout à l'heure une conversation, mais c'était la deuxième - plus une lettre chez le Ministre - une conversation avec le Directeur général pour s'entendre sur le type de plantation. C'est clair qu'il y avait une discussion, parce que les arbres coûtent cher, mais le Directeur Général m'a confirmé que l'on replantera bien des platanes dont le périmètre sera de 45 cm, ce qui est la taille la plus importante pour ce type de platane. Il faut encore choisir le moment de la plantation.

Moi, je n'y connais pas grand chose mais on me dit que c'est à Sainte-Catherine que les bois prennent racines mais ce que je veux dire c'est que c'est vrai que peut-être, il faudra attendre quelques années mais, un, on aura une toute nouvelle avenue, deux, cette avenue sera égouttée, trois, on a tenu compte, me semble-t-il, d'une manière significative de toutes les modifications. Je revois encore les premières réunions, qu'est-ce qu'il n'y a pas eu comme observations sur le lieu où devait passer le bus, sur les parkings qui étaient quand même l'élément essentiel. Je me souviens du premier débat, c'était surtout sur les parkings. Bon, je pense que tout ça, quand ce sera terminé, que nous aurons les nouvelles plantations, on va vers une entrée de ville qui sera substantiellement améliorée. C'est vrai - et je suis comme bon nombre de citoyens - pour le moment, on se sent un peu "tondu". On est là, quelque chose ne va pas, on ne se sent pas chez soi parce que manifestement, la vision nous est différente. Alors, on peut discuter à perte de vue. Je rappelle, et vous le savez Monsieur COLLETTE, les rapports, la maladie des arbres, enfin... donc il y a eu mille et une considérations émises par le M.E.T. et même si je partage l'opinion selon laquelle si on avait pu faire les travaux par phase, je pense que c'eût été peut-être plus... le choc eût été moins net. Mais on ne peut pas non plus demander au M.E.T. l'impossible, d'autant plus que depuis cette nouvelle législature, ses responsables me disent parfois : "mais il n'y a pas que Mons pour qui nous devons travailler". On est toujours en permanence avec eux, ils modifient sans cesse leurs plans initiaux. Dans tous les cas, ils ont fait de grands exercices, le rond-point qu'on va installer sur le pont de Ghlin, il leur demande un travail considérable et vous savez à quel point on tient compte des piétons, des cyclistes, des personnes à mobilité réduite, etc... Donc, voilà, ça fait partie d'un tout que l'on espère au bénéfice de nos concitoyens, même si la phase intermédiaire est un peu désagréable, non seulement pour les travaux, mais aussi pour des raisons esthétiques. Voilà, nous passons, si vous le voulez bien à la deuxième interpellation. Madame Huguette BROHEE veut nous persuader que le parking de persuasion mériterait des améliorations. Est-ce que je me trompe?

Melle BROHEE, Conseillère : Non, vous avez tout à fait raison, Monsieur le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais je vous en prie.

Melle BROHEE, Conseillère : Merci. En fait, je voulais donc effectuer l'interpellation non seulement à propos du parking de persuasion mais aussi à propos du service de minibus maintenant devenus des midibus. A la mi-août, le parking de persuasion qui est situé sur le parking du Brico à Ghlin a été inauguré. Heureusement, l'heure n'est pas encore à l'évaluation. Et dès à présent, le groupe ECOLO désire attirer votre attention sur les

lacunes existantes dans le système mis en œuvre. La desserte est limitée dans le temps. Si l'automobiliste est retenu en ville au-delà de 18h00, par exemple un commerçant, il n'a plus accès à son véhicule. Le même problème se pose pour les étudiants, éventuellement du supérieur, qui disposent d'un véhicule et qui désireraient rejoindre leur véhicule en dehors des plages des navettes. La desserte est également limitée dans le parcours. Elle ne va pas au-delà de la Place du Parc, elle ne dessert donc pas les principaux pôles d'activités, ni certains lieux importants au plan pratique ou au plan symbolique et en particulier, la Gare et la Grand-Place. Un troisième point qui est assez ennuyeux, c'est l'accueil des voyageurs. Il est assez médiocre. Sur le parking du Brico, l'arrêt est peu accueillant d'un point de vue visuel et pratique. Il ne comporte ni sièges, ni abri et en cas d'intempéries, le voyageur est très exposé. A la Place du Parc, l'arrêt n'est pas en bordure du trottoir. La montée dans le bus est susceptible d'être gênée par des voitures en stationnement. Il n'y a là non plus pas d'abri pour les voyageurs. Je tiens aussi à attirer votre attention sur le fait que la présence d'un abri pour voyageurs permettrait d'améliorer les conditions de travail des personnes qui sont affectées à la surveillance toute la journée des parkings. Un autre point est que la desserte est totalement déconnectée du réseau des T.E.C. et de la S.N.C.B. et qu'elle n'est pas conçue pour faciliter les correspondances. Le dernier point que je tiens à souligner pour le parking de persuasion est le fait que l'action promotionnelle valorisant l'utilisation de ce parking a pour le moment été limitée à des communiqués de presse et à la signalisation de l'existence de ce parking. La mise en œuvre du premier parking de persuasion est une étape dans la mise en œuvre de l'ensemble du plan de déplacement et de stationnement de la Ville de Mons. Or, à l'heure actuelle, eu égard aux lacunes citées précédemment, il faut bien constater que ce service apparaît très isolé des autres dimensions et services de la mobilité. En ce qui concerne les services de la mobilité, je voudrais aussi aborder la question des minibus. Ceux-ci ont été supprimés durant tout le mois d'août pour cause de travaux à effectuer dans la rue des Clercs. L'information a été diffusée sur tous les points d'arrêt et dans les bus. C'est tout à l'honneur de la Ville de veiller à l'information des citoyens. Ces travaux visaient à disquer les escaliers de la rue des Clercs afin de ménager le parc des bus qui est actuellement en circulation, en tout cas, le parc des bus d'une manière générale. Il apparaît que ces aménagements ont à peine duré quelques jours. Donc, en fait, j'aimerais bien obtenir des réponses aux questions qui suivent. Par rapport au parking de persuasion, quelles sont les mesures que la Ville compte prendre afin d'assurer le succès et la crédibilité de ce service, c'est-à-dire pour élargir la plage horaire de desserte, desservir des lieux stratégiques du centre-ville, améliorer la

qualité de l'accueil offert aux utilisateurs du parking, améliorer les conditions de travail des personnes qui sont affectées à la garde de ce parking et promouvoir ce service ? En ce qui concerne le service des minibus, pourquoi ce service a-t-il été suspendu durant un mois entier ? Et les aménagements effectués apportent-ils une solution définitive au problème du franchissement de la rue des Clercs ? Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, pouvez-vous apporter tous les éléments d'information pour nous éclairer ?

M..CARPENTIER, Echevin : Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, tout d'abord au niveau de la desserte limitée dans le temps : le Collège souhaitait offrir un service gratuit et sécurisé en collaboration avec le T.E.C. HAINAUT. L'objectif visé est de permettre au travailleur du centre-ville de pouvoir utiliser le parking de persuasion et les navettes en ville d'où les horaires de début et de fin de journée, de sept heures à neuf heures et de quinze heures à dix-huit heures. Ce projet est très innovant et comme tout nouveau projet, il doit effectivement mûrir et faire l'objet d'une évaluation. Nous sommes d'ailleurs à l'écoute des citoyens utilisateurs de manière à pouvoir prendre en compte leurs remarques. Au niveau de la desserte qui ne va pas plus loin que la Place du Parc, n'oublions pas que le succès de toute navette dépend avant tout de sa rapidité, d'où l'importance du parcours choisi. D'autre part, vous savez qu'un deuxième parking de persuasion sera fonctionnel sous peu, reliant le point stratégique de premier ordre que sont les chaussées du Roeulx, de Beaumont et de Binche à la rue d'Havré. Quant à l'accueil des voyageurs, deux A.P.S. sont présents pour renseigner et sécuriser les utilisateurs du parking. Les services de la Ville et du T.E.C. HAINAUT ont travaillé d'arrache-pied pour mettre en place une signalisation efficace et pour que le parking soit opérationnel pour la rentrée. Avant d'envisager tout investissement supplémentaire relatif à l'accueil et au confort des utilisateurs, il était de bonne gestion d'analyser les premiers résultats de fréquentation. Je vous annonce qu'après un démarrage difficile, la première semaine d'une moyenne de cinq voitures par jour, les derniers chiffres qui m'ont été fournis concernant la semaine passée par le T.E.C. HAINAUT sont d'une cinquantaine d'utilisateurs journaliers. Au vu de ce résultat positif, le Collège a décidé de faire installer des abribus au parking du Brico et à la Place du Parc. Vous nous signalez que cette desserte est déconnectée des réseaux T.E.C et S.N.C.V. De par sa nature même : "parking plus bus", ce service n'a pas été créé pour remplir cette mission d'ailleurs, assurée de manière accrue, depuis le début du mois par les trois circuits minibus intra-muros organisés de concert par la Ville et le T.E.C. HAINAUT. Au niveau de l'action promotionnelle que vous estimez trop faible : nous ne

pouvons partager cet avis vu les différentes actions qui ont été menées sur ce plan. Au niveau de l'information à la presse : effectivement, la première info date de la visite de Monsieur le Ministre DARAS, le cinq mars dernier, journée durant laquelle nous avons parcouru avec le Ministre en minibus afin de se rendre sur les deux parkings prévus. Quant à la presse, il y a eu d'ailleurs des communiqués et un dossier mobilité complet envoyé à la presse, passages sur les chaînes nationales, plus radios locales, plus de très nombreux articles dans la presse locale et régionale et je remercie d'ailleurs les journalistes d'en avoir fait largement écho. Publication dans le bulletin communal, Mons Magazine distribué en toutes-boîtes, articles dans les numéros de juillet et de septembre, 4000 courriers d'information envoyés aux employés des structures situées en ville, de nouvelles actions de communication sont prévues pour la mise en œuvre du second parking qui se situera à Saint-Fiacre. Au niveau de la suppression des minibus pendant le mois d'août : cette suppression du service des minibus pendant le mois d'août a dû être envisagée pour des raisons techniques. Vous avez cité aussi la réalisation des travaux avec l'arasement des marches de la rue des Clercs mais aussi l'agrégation des nouveaux midibus, le test des circuits et du nouveau gabarit de ces bus, l'adaptation de la signalisation T.E.C. à tous les arrêts, puisque l'on passait de deux à trois circuits. En conclusion, je remercie la presse d'être à nouveau le relais de la Ville par rapport à la population afin de l'encourager à utiliser tous ces moyens innovants qui ont pour but de faciliter la mobilité de tous et de contribuer aussi à la relance économique de notre ville.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur l'Echevin. Permettez-moi, Madame, simplement quelques mots additionnels. Oserais-je dire qu'il est difficile de passer d'une étude théorique à la réalisation pratique ? ! Vous vous souviendrez des études réalisées par TRANSITEC et autres, études au demeurant extrêmement fouillées, intéressantes, qui nous conviaient à faire en sorte qu'au centre-ville, il y ait davantage de parkings avec horodateurs, et qui nous suggéraient toute une série de mesures. Vous-même, au Conseil, lors d'un premier débat, vous avez dit : "Il faudrait quand même qu'il y ait des parkings, à l'époque on les appelait "parkings de dissuasion", maintenant on les appelle "parkings de persuasion". Bien, nous avons suivi, nous avons été convaincus, nous avons trouvé deux lieux. Je vous passe un peu les imperfections normales du démarrage d'une telle expérience. Aujourd'hui, une chose est certaine, c'est qu'un parking existe, qu'une navette existe à deux moments de la journée et une fois que l'on aura évalué, on peut modifier les horaires en accord avec le T.E.C. Quant à l'information, elle est de plus en plus importante, la Police - avec un pouvoir de discernement remarquable - indique aux voitures qui,

aujourd'hui, sont en infraction parce que leurs conducteurs ne vont pas mettre l'euro nécessaire dans la machine, la Police met sur le pare-brise un petit billet indiquant non seulement que la personne est en infraction mais qu'aussi, il existe ce parking de persuasion. Je me dois, à la vérité, de dire que, dès la mise en œuvre de ce système, les contestations ont été nombreuses. Parfois, certains courriers qui nous parvenaient étaient injurieux. D'ailleurs, on a pris un règlement général avec plusieurs possibilités pour tenter de répondre à peu près à tous les cas de figure, même s'il faut payer. Manifestement, la rancœur, voire la grogne ou en tout cas, le déplaisir de certains les ont conduits à dégrader l'ensemble des nouveaux horodateurs puisqu'on a détruit les panneaux solaires. Tous les panneaux solaires ont été détruits. Il a fallu que nous reprenions à notre charge le réinstallation de tous les panneaux solaires de tous les horodateurs. Donc, nous assistons à une grogne significative et aussi au fait que quelqu'un qui trouvait une place à sept heures du matin à la Place du Parc, aujourd'hui, il trouve que passer cinq minutes dans le bus, plus deux ou trois minutes d'attente à l'aller et cinq minutes au retour plus deux ou trois minutes, ça fait quand même, l'un dans l'autre, une petite vingtaine de minutes, c'est beaucoup. Donc, nous mesurons que pour répondre à ce qui, théoriquement, avait du sens et qui, pour nous, a encore du sens pour l'intérêt général, il faut modifier des habitudes, ce qui n'est pas simple et on y va progressivement. Nous apporterons, bien entendu, un certain nombre d'améliorations. Le Ministère des Travaux Publics contribue à ce que nous voulons puisque ils sont en train d'aménager l'espace, appelons-le "Bédébu", à la Chaussée de Binche juste après le Waux-Hall. Donc, on aura des lieux, on verra comment on peut mieux encore aménager l'accueil et la fréquence des bus pour tenir compte des uns et des autres dans l'espoir que d'ici six mois, les choses seront un peu plus optimales. Nous évaluerons - personne ne pensant prétendre détenir la vérité - nous reviendrons sur base d'une analyse un peu plus sérieuse et on verra les modifications qu'il conviendra d'apporter. Voilà ce que je peux vous dire, je pense que la bonne volonté du Collège est complète. On fait pour un mieux, sachant qu'on touche là à des habitudes très très très ancrées, ce n'est pas simple et il faut y aller un peu en douceur. Mais, à partir du 15 septembre, la Police devra quitter le stade du discernement pour assumer sa fonction. Je veux dire, on aura commencé le 19 août, on aura eu un mois de prévention, après ça, la Police agira comme elle doit agir. Voilà les informations que je voulais apporter. Je vous en prie, Madame !

Melle BROHEE, Conseillère : Je remercie Monsieur l'Echevin et vous-même, Monsieur le Bourgmestre, des informations qui m'ont été communiquées. Je me réjouis aussi de voir l'évolution de la fréquentation de ce parking qui est passée de cinq voitures à près de

cinquante voitures actuellement et également, de la décision de l'installation d'abribus pour l'accueil, non seulement des utilisateurs, mais aussi du personnel qui y travaille toute la journée. Alors, dans un cadre constructif et pour justement augmenter les fréquences et pour donner des éléments de persuasion aux utilisateurs, je me permettrai de vous donner deux éléments techniques de réponse, à savoir pour le parking du Brico : la ligne 14 passe à moins de 100 mètres de ce parking. Les infrastructures permettraient, sans vraiment grande difficulté, de faire passer les bus de la ligne 14, pour laquelle il y a plus de soixante bus qui passent par jour, par le parking du Brico en passant par le carrefour du Grand Large et par une connexion entre la Chaussée de Ghlin et le Brico. Ce "diverticule" entraînerait une perte de temps très réduite, maximum une minute et ne nécessiterait pas la suppression d'un arrêt, ajouterait plus de soixante bus à la desserte, et assurerait une desserte du parking entre six heures du matin et vingt-deux heures. Et ça offrirait une deuxième destination aux usagers du parking qui pourraient alors passer par la gare, rejoindre la gare. Un autre élément pratique que je peux vous communiquer - que je me permets de vous communiquer pardon - c'est lorsque le parking Saint-Fiacre sera mis en œuvre, la navette fera le trajet, comme vous l'avez dit, vers l'endroit stratégique qui est la Place. Est-ce que vous ne pouvez pas envisager que le même bus desserve les deux parkings en fonctionnant par boucles ? Il n'y aurait pas de prestation kilométrique supplémentaire et le parcours permettrait comme ça de desservir les deux. C'est-à-dire qu'une même navette partirait du parking Saint-Fiacre et ensuite, ferait une boucle pour rejoindre l'autre parking. Au lieu d'avoir deux circuits indépendants, je crois que c'est au niveau de l'utilisation optimale du matériel, ce n'est pas une mauvaise solution.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, merci pour vos deux suggestions, nous les examinerons avec le T.E.C. Permettez-moi, pour la deuxième, je n'ai pas d'a priori, donc je ne connais pas assez ce que ça peut donner, donc demandons au T.E.C. son avis. Mais la première proposition qui est fort généreuse mérite d'être inscrite dans le contexte suivant, c'est que aujourd'hui, pour persuader nos concitoyens qui travaillent en ville, on leur offre un parking et un voyage gratuit, ça c'est spécifique ! Moi, si j'avais les sous, je veux bien que tout soit gratuit, je n'ai aucune difficulté avec ça mais comment va-t-on faire ? Est qu'on va, quand on prend le bus, je ne sais pas de quelle ligne il s'agit, 54, c'est ça que vous disiez ? 14. La ligne 14, les gens qui montent dans le bus 14 vont payer et pour ceux qui montent dans les minibus, ce sera gratuit. Résolvez-moi aussi ce problème, comme vous avez pensé à tout !

M. VISEUR, Conseiller : Non, l'idée était aussi que les gens qui n'ont pas eu la possibilité de regagner le parking à l'heure, eh bien, ceux là, bien sûr, ils devront payer mais, au moins, ils ne seront pas en rade parce que le bus payant les conduira à leur voiture.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, c'est bien ça, le 14 est payant, le minibus pas ?

M. VISEUR, Conseiller : Ah oui, on ne peut pas tout faire gratuit, ça on est bien d'accord, mais le parking est desservi tout le temps.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous soumettrons tout cela au T.E.C mais vous aurez remarqué qu'on est humain, qu'on avait pensé comme vous à l'abribus et tout ça, n'est-ce pas, Madame ? Que le Collège est humain ! Bien, sur ces bonnes paroles, mes chers collègues, nous allons passer au huis clos. Je remercie les membres de la presse, le public.
La séance s'ouvre à huis clos avec 38 présents
Sont absents : MM. B. BIEFNOT, TAQUIN, MILLER, MANDERLIER, DE PUYT, Mmes ISAAC, AGUS

64° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Mise à la pension d'office d'un Chef de service administratif. 1e 3357

ADOPTE – 85° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Prorogation de la mise en disponibilité pour convenances personnelles accordée à un Chef de bureau administratif. 1° 11274

ADOPTE – 86° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Prorogation d'une pause carrière à mi-temps accordée à une employée d'administration. 1° 3984

ADOPTE – 87° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à une employée d'administration. 1° 3480

ADOPTE – 88° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Chef de bureau administratif. 1° 11213

ADOPTE – 89° annexe

65° objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Prolongation d'une interruption complète de carrière dans le cadre de l'assistance médicale accordée à une femme de peine. 1^e 12276.1

ADOPTE – 90^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à un rédacteur.
1^e 11463.5

ADOPTE – 91^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à un ouvrier qualifié A.
1^e 10855.11

ADOPTE – 92^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- d) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/4 temps accordée à une ouvrière semi-qualifiée B. 1^e 11269.6

ADOPTE – 93^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- e) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un commis. 1^e 11895.2

ADOPTE – 94^e annexe

66^e objet : PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption complète de carrière à un surveillant de chantier contractuel.
1^e 11117

ADOPTE – 95^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Demande par un attaché Architecte contractuel d'un congé parental à 1/5e temps dans le cadre de l'interruption de carrière. 1^e 12121

ADOPTE – 96^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

67^e objet : SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Fin d'interruption complète de carrière accordée à un Conseiller en Prévention.
1^e 10105

ADOPTE – 97^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

68° objet : PERSONNEL OUVRIER. Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié. 1e 4627

ADOPTE – 98° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

69° objet : PERSONNEL PISCINE ET HALL OMNISPORTS. Prorogation d'une pause carrière à 4/5e temps accordée à une auxiliaire d'administration. 1° 10388

ADOPTE – 99° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

70° objet : BIBLIOTHÈQUES - PERSONNEL. Démission honorable d'une employée de bibliothèque. 1° 4256

ADOPTE – 100° annexe

71° objet : SERVICE INCENDIE

a) Promotion de 4 agents du Service Incendie au grade de Sergent Pompier Professionnel dans le département ambulance. 1° 5013.4

REMIS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Nomination à titre définitif de deux Sapeurs-Pompiers Professionnels Chauffeurs. 1° 12157/12184

ADOPTE – 101° et 102° annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Octroi d'un congé préalable à la pension à un Sapeur-Pompier Professionnel Chauffeur. 1° 4130

ADOPTE – 103° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Mise la pension pour inaptitude physique définitive d'un Sapeur-Pompier Professionnel. 1° 3239

ADOPTE – 104° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

72° objet : Commission consultative de l'aménagement du territoire. Démission d'un suppléant représentant la majorité du quart communal et désignation de son (sa) remplaçant(e). Urbanisme CCAT 2002

ADOPTE – 105° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

73° objet : Renouvellement du Comité de gestion pour le CALVA de Saint-Denis. Cellule foncière CF/M-A.S.

ADOPTE – 106^e annexe

74^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles à temps plein.

8^e 1^e 3261/8086/8006/8094

ADOPTE – 107^e à 110^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles à mi-temps. 8^e 1^e 8054

ADOPTE – 111^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles.

8^e 1^e 8045/7950/8043

ADOPTE – 112^e à 114^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Désignations à titre intérimaire de directeurs(trices) d'école sans classes. 8^e 1^e

6772/5815/7638/7111/6900

ADOPTE – 115^e à 119^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 6769

ADOPTE – 120^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 7042

ADOPTE – 121^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Interruption partielle de carrière d'une maîtresse spéciale d'éducation physique.

8^e 1^e 3005

ADOPTE – 122^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) Démission de leur fonction en vue de leur mise à la retraite d'institutrices primaires définitives. 8^e 1^e 6127/6169

ADOPTE – 123^e et 124^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- i) Interruption de carrière partielle d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive. 8^e 1^e 7783

ADOPTE – 125^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- j) Interruption de carrière partielle d'une maîtresse spéciale de morale laïque. 8^e 1^e 3072

ADOPTE – 126^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- k) Détachement à mi-temps d'institutrices maternelles. 8e/1^e 7573/7952

ADOPTE – 127^e et 128^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- l) Détachement comme chargée de mission auprès de l'UVCB d'une directrice d'école sans classes. 8^e 1^e 5677

ADOPTE – 129^e annexe

- m) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 5980

REMIS

75^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6462

ADOPTE – 130^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une chargée de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8272

ADOPTE – 131^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 8213

ADOPTE – 132^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une chargée de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8333

ADOPTE – 133^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) COPALOC-Modification des délibérations des 22 janvier et 19 mars 2001. 8^e 2^e 1627

ADOPTE – 134^e annexe

76^e objet : INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE -
PROMOTION SOCIALE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite d'un chargé de cours
(type 1) 8^e 2^e 5946

ADOPTE – 135^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Mise à la retraite d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 5925

ADOPTE – 136^e annexe

77^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Disponibilité pour maladie d'un rédacteur à mi-temps 8^e 2^e 8193

ADOPTE – 137^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 6543

ADOPTE – 138^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Non-liquidation de subvention-traitement à un chargé de cours temporaire en charge
accessoire (limite des jours de congés de maladie) 8^e 2^e 6543A

ADOPTE – 139^e annexe

79^e objet : ASBL « Centre culturel transfrontalier de diffusion et de création de Mons »
Désignation de deux représentants supplémentaires. Culture 6306.CC

REMIS

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2002.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====